
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-deuxième séance – Mercredi 6 février 2019, à 20 h 45

Présidence de M. Eric Bertinat, président

La séance est ouverte à 20 h 45 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *M^{mes} Laurence Corpataux* et *Annick Ecuyer*, *MM. Stéphane Guex* et *Antoine Maulini*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Esther Alder* et *M. Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 24 janvier 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 5 février et mercredi 6 février 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Marie-Pierre Theubet, première vice-présidente.)

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Nous allons traiter les unes après les autres les urgences, qui devraient incessamment être projetées au tableau. Nous avons procédé au regroupement de celles ayant des thématiques identiques. Je vais parler lentement si vous voulez en prendre note. Nous regroupons donc les urgences N^{os} 2 et 9 concernant la poste des Charmilles, les urgences N^{os} 3 et 12 concernant la Fondation Genève – cité de refuge, les urgences N^{os} 4 et 21 concernant les enfants, les adolescents et les vacances scolaires, les urgences N^{os} 8 et 16 sur le thème de Trialogue et enfin les urgences N^{os} 10 et 14 concernant les agents de la police municipale (APM). Quant à celles qui n'ont pas été citées, outre celles qui ont été refusées, elles seront traitées pour leur seule thématique; je rappelle juste que les urgences N^{os} 5, 6, 13, 17 et 19 ont été refusées. Nous commençons avec l'urgence N^o 1 sur la résolution R-233.

Résolution: engagement de la Suisse pour la vie
et l'intégrité corporelle de M. Julian Assange

4. Résolution du 5 février 2019 de M. Eric Bertinat «Sauvegarde de la vie et de l'intégrité corporelle de M. Julian Assange: la Suisse doit s'engager, il y a urgence!» (R-233)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- que d'après l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique la possibilité de chercher, de recevoir et de répandre les informations et les idées par quelque moyen que ce soit sans considérations de frontières;
- que la Déclaration de l'ONU de 1998 sur les défenseurs des droits de l'homme dit que chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international;
- le rôle de la Suisse en tant que dépositaire des Conventions de Genève;
- que d'après les lignes directrices de la Suisse concernant la protection des défenseurs des droits de l'homme de 2013, la protection de ces personnes revêt une importance capitale;
- que d'après ces lignes directrices «la Suisse plaide publiquement en faveur d'une meilleure protection des défenseurs des droits de l'homme et entreprend des démarches auprès des Etats dans lesquels ces derniers sont menacés et entravés dans leur travail par les autorités»;
- que la protection et la promotion des droits de l'homme ainsi que le renforcement de l'Etat de droit font partie des objectifs de politique extérieure de la Suisse, ancrés dans la Constitution fédérale;
- l'attachement de la Ville de Genève, capitale de la paix et des droits humains, aux droits fondamentaux, réaffirmé lors de la visite de M^{me} Michelle Bachelet, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, le 5 décembre 2018;
- qu'en créant Wikileaks pour divulguer au grand public des informations considérées comme confidentielles, M. Assange a contribué à révéler des cas de violations des droits de l'homme;
- que M. Assange a fait connaître aux peuples du monde la vérité sur des crimes de guerre, sur de nombreux coups d'Etat et intrigues;
- que la volonté de M. Assange était de permettre à l'information de circuler et ainsi à la démocratie de fonctionner sur des bases plus transparentes;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 4802.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (soir)
Résolution: engagement de la Suisse pour la vie
et l'intégrité corporelle de M. Julian Assange

- que M. Assange doit être considéré comme un fervent défenseur des droits humains;
- que plusieurs personnalités américaines ont plaidé pour une exécution de M. Assange;
- que M. Assange vit reclus depuis le 19 juin 2012 dans une pièce exiguë dépourvue de lumière du jour aménagée en studio, au sein de l'ambassade de l'Équateur à Londres;
- que si M. Assange est placé en garde à vue par les autorités britanniques, il risque d'être remis au gouvernement américain, qui cherche depuis longtemps à le traduire en justice pour des accusations d'espionnage pouvant entraîner la peine de mort;
- que sous la pression des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et d'autres puissances, l'accès Internet et la ligne téléphonique de M. Assange ont été coupés;
- que M. Assange ne peut plus bénéficier des soins médicaux appropriés, lui faisant courir un danger mortel,

le Conseil municipal de la Ville de Genève demande au Conseil fédéral de concrétiser sa politique de protection des défenseurs des droits de l'homme en offrant ses bons offices et en entreprenant toutes les démarches nécessaires à la sauvegarde de la vie et de l'intégrité corporelle de M. Julian Assange.

Préconsultation

M. Eric Bertinat (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai entendu l'appel d'une mère qui supplie la communauté internationale de faire quelque chose pour son fils. Ce fils s'appelle Julian Assange. Il n'est pas n'importe qui: Julian Assange est la bête noire des dirigeants du nouveau monde qui se met en place. Il est l'une des seules personnes à avoir les moyens de contrer ce nouveau modèle de société. La révolution technotronique, résultat de la contraction de «technologie» avec «électronique», par laquelle toute l'organisation sociétale mute, ne peut être saisie que par un virtuose des systèmes de la technologie de l'information et de la communication.

Grâce à son réseau Wikileaks, Julian Assange fait trembler tout ce que la planète compte comme dirigeants, qu'ils soient de droite ou de gauche, qu'ils soient des politiciens ou des big boss d'entreprises mondiales, des GAFAs – Google, Apple, Facebook, Amazon –, Microsoft et autres NATU: Netflix, Airbnb, Tesla et Uber. C'est par lui que nous avons découvert le monde du TiSA, l'accord sur le commerce des services que ce même délibératif de la Ville de Genève a combattu, et tout ce que cela nous promet en matière de privatisation des services publics. L'enjeu est monstrueux. Les mots manquent pour dire à quel point l'accord TiSA

Résolution: engagement de la Suisse pour la vie
et l'intégrité corporelle de M. Julian Assange

va transformer la vie de tous les habitants de notre planète, ce dans les moindres détails du quotidien – et c'est en cours de finalisation. Bref, Julian Assange est l'homme à abattre.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de condamner ou d'absoudre M. Assange. Il s'agit de faire valoir les droits dont il devrait disposer en tant qu'être humain. Le Conseil fédéral ayant rejeté toute entrée en matière pour lui accorder l'asile – je pense à l'intervention du conseiller national de l'Union démocratique du centre Jean-Luc Addor –, c'est la Genève internationale qui s'interroge ce soir sur cet épineux dossier. Dans la mesure où cet homme n'est pas condamné et qu'il vit dans des conditions non pas misérables mais infernales, je vous prie d'accepter ma résolution pour que la Suisse offre ses bons offices afin de trouver une issue heureuse à cette pénible affaire. Finalement, avant d'être un ou une élue de droite et de gauche, nous sommes tous embarqués dans une mondialisation que nous combattons, à l'image de M. Assange. Aussi je vous demande de renvoyer directement cette résolution au Conseil administratif. Je vous remercie pour votre attention.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal et président de ce Conseil.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 36 oui contre 11 non (9 abstentions).

M. Jacques Pagan (UDC). Hier, n'étant pas complètement au fait des procédures devant ce Conseil, j'ai voulu intervenir, mais on m'a empêché de m'exprimer. Je prends la parole simplement pour dire ceci, et après je me tairai et je reviendrai dans le cadre de ce débat, au fur et à mesure que vous vous serez vous, Mesdames et Messieurs, exprimés, parce que l'Union démocratique du centre est un parti démocratique, il est à l'écoute des autres partis. Hier, M. Eric Bertinat a dit que l'Union démocratique du centre, etc., bla-bla...

En réalité, le groupe de l'Union démocratique du centre, dont je fais partie, au même titre que M. Bertinat, n'a pas été informé préalablement du dépôt de cette demande. Celle-ci a été envoyée aux différents chefs de groupe, avec une copie à nous-mêmes, en nous disant «si vous avez quelque chose à faire valoir», etc. On nous a mis devant le fait accompli et je trouve cette manière de faire totalement inadmissible. Alors je ne sais pas, M. Bertinat, certainement, a agi pour son propre compte; l'a-t-il fait dans l'optique de préserver ou de mettre en avant le rôle éminent de notre cité, capitale de la paix et des droits de l'homme? C'est possible, mais le fait est, en tout cas, que les membres du groupe de l'Union démocratique du centre n'ont jamais été appelés à s'exprimer à ce sujet. Je trouve le procédé pour le moins cavalier.

Résolution: engagement de la Suisse pour la vie
et l'intégrité corporelle de M. Julian Assange

Ça me rappelle une chose; quand l'Union démocratique du centre a été créée à Genève, ses premiers promoteurs avaient comme slogan, pour ameuter la population, «ne vous laissez pas faire, cessez de vous taire». J'ai un peu l'impression aujourd'hui que l'Union démocratique du centre dit «on n'a pas besoin de vous écouter». C'est un peu ça, l'évolution malheureuse de ce parti. Mais je reviendrai tout à l'heure, je pense que le chef de groupe également; il y a beaucoup de choses à dire. Simplement, pour ceux qui s'intéressent véritablement à l'histoire de M. Julian Assange, je vous recommande la lecture, sur vos ordinateurs, du site du journal *Le Monde*, lequel a consacré hier tout un article fort bien documenté sur l'évolution de cette personne, les problèmes qu'elle a affrontés et qui lui restent à affronter. Cela fait depuis 2010 que M. Julian Assange est pratiquement emprisonné et il n'y a pas de solution possible pour l'en sortir. Tout à l'heure, une fois que je vous aurai tous entendus, je ferai mon opinion et je vous donnerai une bonne nouvelle concernant M. Assange.

Des voix. Aaaaah!

M^{me} Michèle Roullet (PLR). Une fois de plus on est amenés, dans cette enceinte, à se prononcer sur un sujet qui n'est pas de la compétence du Conseil municipal. On s'est exprimés sur une demande de liberté de Théo, Bastien et Eleonora; on pourra peut-être prochainement s'exprimer sur les jeunes filles enlevées par Boko Haram; enfin, il y a beaucoup de sujets qui pourraient être traités dans cette enceinte. Ce qui m'étonne dans cette résolution, c'est le fait d'assimiler Julian Assange à un sauveur, «qui aurait fait connaître», je cite ce qui est écrit dans cette résolution, «aux peuples du monde la vérité sur des crimes de guerre, sur de nombreux coups d'Etat et intrigues». Assimiler Julian Assange à un sauveur me semble tout de même une distorsion de la pensée.

M. Pagan, qui vient de parler, a dit qu'il y a un article très intéressant dans *Le Monde*. Il est vrai que nous ne sommes pas tout à fait habilités à connaître à fond le sujet de Julian Assange. On sait que c'est un lanceur d'alertes, on sait qu'il s'est occupé de Wikileaks, mais on sait aussi que Julian Assange a divulgué des documents sensibles, classifiés «ultrasécurisés» (*remarques*), des documents extraits de câbles diplomatiques, qui, au nom de la transparence... Je rappelle à ceux qui rigolent et qui s'amuse que ces diffusions ont provoqué la mort de personnes anglophones qui n'avaient eu comme seul tort que de travailler comme traducteurs, pour que les deux parties belligérantes puissent communiquer.

Julian Assange est, je vous le rappelle, réfugié à l'ambassade d'Equateur à Londres et on dit maintenant qu'on lui a coupé la ligne internet. D'après les recherches que j'ai faites aussi sur... eh bien, sur internet (*rires*), la ligne lui aurait été coupée parce que, lors des élections de la présidence aux Etats-Unis,

Résolution: engagement de la Suisse pour la vie
et l'intégrité corporelle de M. Julian Assange

Julian Assange aurait envoyé des dizaines de milliers de mails du comité interne du Parti démocrate américain, au point qu'on l'a soupçonné de collusion avec Moscou. (*Remarques.*) Ces lanceurs d'alertes, qui volent des données, souvent pour de viles motivations, comme Falciani, sont en réalité une plaie pour nos démocraties, et ils doivent davantage être considérés comme des traîtres qui trahissent les lois de leur pays, fût-ce au nom de la transparence.

La transparence n'excuse pas tous les comportements. Si le principe de transparence est né en politique, au XVIII^e siècle, d'une volonté d'ériger des remparts contre le pouvoir absolu, cette idée, aujourd'hui, est remise en question, alors que se dessine la tyrannie de la transparence. Jusqu'où va-t-on contrôler tous nos gestes, toutes nos paroles au nom de la sacro-sainte transparence? (*Remarques.*) On tombe dans l'univers d'Orwell. (*Exclamation.*) La transparence permettra-t-elle d'aller fouiller les lettres, tous nos e-mails de citoyens, pour traquer éventuellement les citoyens qui ne se conformeraient pas à la police des mœurs ou à une pensée bien policée? Un jour viendra peut-être où il faudra s'abstenir d'écrire, surtout ne pas laisser de traces ou, pire encore, il faudra arriver à prouver qu'on ne cache rien et que l'on s'est bien conformé aux normes sociales, morales, écologiques et politiques. Or Wikileaks a aussi gravement contribué à cet impérialisme de la transparence.

Nous dirons donc non, au niveau du Parti libéral-radical, à cette résolution, d'autant plus que nous ne sommes pas à même de juger le dossier Julian Assange. On peut considérer qu'il y a un Département des affaires étrangères en Suisse; si ce département a donné une réponse négative, c'est que peut-être il a entre ses mains des données que nous n'avons pas et, une fois encore, ce n'est pas notre rôle, nous n'avons aucune compétence pour traiter ce genre de problèmes. Je vous remercie.

M. Daniel Sormanni (MCG). Pour ma part je suis quand même assez étonné de cette demande, pour plusieurs raisons. La première, c'est que, ici, dans ce Municipal, et en général dans ce qu'on appelle la droite élargie – terme impropre puisque en ce qui nous concerne on vote un coup à gauche, un coup à droite –, on a coutume de se dire qu'on est un parlement municipal et qu'on s'occupe d'affaires municipales. On a reproché, constamment, à l'Alternative de venir avec différentes affaires internationales, internationalistes – Gaza, j'en passe et des meilleures... Je cite celle-ci parce que c'est la dernière qui est sortie, de notre estimé collègue Schnebli.

On a toujours dit que ce n'est pas à nous de nous occuper de ça, d'autant plus que de toute manière même si une résolution est votée et qu'on la présente aux autorités supérieures, au Canton et à Berne, ils éclatent de rire, ça a zéro effet, et on s'est juste fait plaisir, ici, certains, pensant qu'ils allaient sauver le monde

Résolution: engagement de la Suisse pour la vie
et l'intégrité corporelle de M. Julian Assange

par une résolution du Conseil municipal de la Ville de Genève... mais laissez-moi rire! Laissez-moi rire! On ferait mieux de s'occuper de nos affaires municipales, dont on n'arrive pas à traiter; je vous rappelle qu'il y a plus de 200 points à l'ordre du jour qui probablement, pour la municipalité, pour les citoyens qu'on est censés représenter, les citoyens qui habitent le canton de Genève, et la ville de Genève en particulier (*rives*), seraient bien plus utiles que de s'occuper de ces affaires internationales. C'est pour ça que je suis très étonné que de l'autre bord on vienne aussi avec des affaires de ce genre, en disant «allez, on va sauver le soldat Julian Assange»!

Le Conseil fédéral a traité cette problématique, ça a été dit tout à l'heure, par le biais d'une interpellation déposée par M. Jean-Luc Addor, conseiller national de l'Union démocratique du centre; je vais vous lire juste la fin de la réponse du Conseil fédéral, parce qu'elle est quand même assez claire sur les agissements de ce monsieur. Je n'irais pas jusqu'aux propos de M^{me} Rouillet, moi je suis un adepte de la transparence, mais c'est vrai que parfois il y a peut-être des limites à se mettre par rapport à certaines situations. Le Conseil fédéral dit donc ceci: «M. Assange a notamment contribué à révéler des cas de violations des droits de l'homme. Même s'il convient de différencier les actions de M. Julian Assange qui peuvent s'inscrire dans le cadre précité et, le cas échéant, peuvent viser à la promotion indirecte des droits de l'homme, il n'avait pas l'intention de lier ses révélations directement à la promotion et la protection des droits de l'homme. Dès lors, M. Assange n'est pas susceptible d'être qualifié de défenseur des droits de l'homme, ni de recevoir la protection y relative selon les lignes directrices de la Suisse.» Voilà les mots du Conseil fédéral. Alors arrêtons de penser qu'on est plus forts que le Conseil fédéral dans sa réponse du 22 février 2017. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous dirons non à cette résolution. Ça n'a pas de sens, on est vraiment à côté de nos pompes.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Je salue dans un premier temps la lutte contre TiSA qui a encore été réaffirmée par notre président, M. Bertinat. Je rappelle aussi au Mouvement citoyens genevois que, bien que ce soit un sujet international, ce qui semble poser problème, ils étaient aussi à nos côtés pour la lutte contre TiSA. Comme quoi, lorsqu'on veut on peut, et on doit, traiter des sujets d'importance qui ont un impact sur notre vie courante. Je rappellerai également que M. Pagan, qui n'avait que 6 ans lorsque la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été signée, ainsi que j'avais eu l'occasion de le rappeler dans le cadre du débat sur le 70^e anniversaire de la DUDH, il en oublie les principes et il en oublie surtout les éléments éthiques des droits de l'homme.

Il s'agit d'une personne en danger, dont la commission de l'Organisation des Nations unies a déclaré qu'elle était détenue tout à fait arbitrairement. Les

Résolution: engagement de la Suisse pour la vie
et l'intégrité corporelle de M. Julian Assange

éléments, nous les avons: c'est une détention arbitraire, c'est un fait. Bien sûr, on peut plaider la présomption d'innocence, on peut plaider aussi une culpabilité aveugle, mais je rappellerai au Parti libéral-radical qu'il était beaucoup moins regardant sur la transparence lorsqu'il s'agissait de soutenir la surveillance des assurés que lorsqu'il s'agit de dénoncer l'obscurantisme des fonctionnements de certaines institutions, de certaines sociétés et de certaines organisations.

Quels que soient les éléments apportés par M. Assange, la réalité est qu'aujourd'hui cette détention a été qualifiée d'arbitraire par des instances internationales, que dans ce contexte il va de soi que la Ville, dépositaire de la DUDH, se prononce sur cette question et, non, nous ne sommes pas hors sujet, sauf pour ceux qui manquent d'humanisme, d'éthique et de sens de la justice. Dès lors, les Verts soutiendront cette demande déposée par le président.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. J'informe ce Conseil que le bureau a décidé de clore la liste. Il y a encore dix personnes inscrites. (*Commentaires.*)

M. Tobias Schnebli (EàG). Ensemble à gauche votera avec conviction cette résolution. En effet, le soutien à M. Julian Assange, le fondateur de Wikileaks, s'impose à nous justement parce qu'on est ici pour représenter une partie des citoyens et des citoyennes de la Ville de Genève. Je pense que c'est vraiment l'intérêt citoyen qui doit primer dans la décision du soutien à Julian Assange, parce que c'est pour son activité éminemment citoyenne de contre-pouvoir au plus gros pouvoir établi dans le monde qu'il est pratiquement emprisonné dans l'ambassade de l'Equateur à Londres, depuis sept ou huit ans, il me semble.

Il faut quand même se rappeler, et il faudrait le rappeler aussi aux représentants du Parti libéral-radical qui se sont exprimés tout à l'heure, qu'il s'agit de la liberté de pouvoir informer sur les agissements des puissants, notamment tous les méfaits de l'armée américaine dans la guerre en Irak. C'est grâce à Julian Assange qu'on en sait beaucoup plus aujourd'hui et ça gêne évidemment le pouvoir des Etats-Unis, l'armée américaine, qui a commis des crimes de guerre. Sans le travail de M. Assange et de Wikileaks, ces faits n'auraient jamais été connus du monde entier, et il y a beaucoup d'autres révélations.

Ces révélations ne portent pas sur la vie privée des gens; ce sont des révélations sur les agissements politiques de personnalités politiques, élues ou nommées dans leurs fonctions pour des raisons politiques et qui ont agi de manière cachée. Grâce aux révélations de Wikileaks on a su par exemple que même des dirigeants socialistes français s'étaient rendus à l'ambassade des Etats-Unis à

Résolution: engagement de la Suisse pour la vie
et l'intégrité corporelle de M. Julian Assange

Paris pour regretter l'opposition, justement, du président français de l'époque, Jacques Chirac, à la guerre contre l'Irak. On ne l'aurait pas su autrement et je pense que c'est un apport très important.

Ce n'est pas la dictature de la transparence ou le nouveau dogme de la transparence; il s'agit de donner aux citoyens et aux citoyennes les moyens de comprendre ce qui se passe dans le monde, comment certaines décisions sont prises, pourquoi certaines choses arrivent dans le monde. C'est le grand mérite de l'action de Julian Assange et c'est pourquoi les pouvoirs forts lui en veulent. C'est très important du point de vue de la démocratie, du fonctionnement citoyen, des citoyens et des citoyennes de notre démocratie que de soutenir le combat et l'action de M. Assange. Le tout petit peu qu'on peut faire pour cela ici à Genève, c'est de voter une résolution, dont je remercie l'initiant de l'avoir proposée; merci de la soutenir.

M^{me} Albane Schlechten (S). A la question «est-ce que les collectivités publiques, les Etats et un parlement de citoyennes et de citoyens comme le nôtre doivent défendre d'autres citoyens et d'autres citoyennes?», la réponse est oui. Nous devons effectivement rétablir certaines actions et protéger la vulnérabilité des personnes qui défendent leurs opinions, qui font preuve de transparence et qui aident à faire avancer la connaissance collective de l'actualité et de ce qui se passe autour de nous, voire défendent, et des fois c'est notre rôle, la désobéissance civile. On l'a abordé aussi pour Théo, Bastien et Eleonora, et dans ce cas-là je pense que certaines lois sont effectivement mal appliquées, et c'est notre rôle aussi, politique, de faire en sorte que justice soit faite dans d'autres domaines.

Concernant Wikileaks, bien sûr c'est un site qui a été très controversé, qui a diffusé beaucoup d'informations, à tel point que maintenant on a une alternative à Wikileaks, comme quoi les débats se poursuivent; c'est ça qui est enrichissant aussi dans une démocratie, puisqu'il y a même des membres de Wikileaks qui ont ouvert un nouveau site – nouveau... pas si nouveau! – qui s'appelle DDO Secrets – et on voit que même certains documents n'étaient pas publiés sur Wikileaks. On peut aussi critiquer l'attitude de Wikileaks, lors de la campagne présidentielle, notamment en ce qu'ils ont publié uniquement des informations internes au Parti démocrate et contribué – en partie et pas seulement – à saper une candidature à la présidence. Alors bien sûr on peut être critique, quand des critiques sont émises c'est quand même le jeu démocratique.

Est-ce qu'il faut défendre les lanceurs et lanceuses d'alerte? Oui. Sur la personne de Julian Assange, que ce soit vis-à-vis de Wikileaks ou de ses agissements, je vous rappelle qu'il y a quand même eu un dépôt de plainte pour viol; la plainte a été retirée mais il n'y a pas eu de procès. C'est une situation qui fait qu'on n'a pas envie de glorifier cette personne, en tout cas pas plus que d'autres

Résolution: engagement de la Suisse pour la vie
et l'intégrité corporelle de M. Julian Assange

qui mériteraient aussi d'être citées dans le cadre de cette résolution... Nous en resterons donc vraiment au principe de défense des lanceurs et des lanceuses d'alerte.

Peut-être pour rappel aussi, parce que ça n'a pas été dit, ça fait depuis 2007 que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) demande à la Suisse de légiférer pour défendre ces personnes, que ce soit face à une entreprise employeuse, à un Etat ou à un système gouvernemental, et dix ans après rien n'a été fait. Donc oui, c'est du ressort de toutes les collectivités publiques, dont la Ville de Genève, de dire que, maintenant, il faut faire quelque chose, notre pays doit être progressiste sur ces questions; oui, il faut avancer.

Concernant la tyrannie de la transparence, on est en plein dedans depuis quelques mois, et ce n'est pas toujours facile, il y a beaucoup de critiques, ça peut même être assez douloureux, mais je pense qu'il y a une tendance aujourd'hui à aller vers la transparence. En votant ce texte, on va aussi vers cette transparence-là, on se l'applique à nous-mêmes, et on invite aussi les autres Etats à le faire. Quels que soient les aspects controversés de la personne de M. Assange, il n'en demeure pas moins que c'est une personne, comme l'a dit M^{me} Khamis Vannini, qui a aussi le droit d'être défendue, qui est traitée de manière inhumaine, puisqu'il semblerait qu'il souffre de problèmes de santé.

C'est quand même notre rôle de nous élever face à cela. Chacun, chacune a le droit à un procès équitable et a le droit d'être protégé de la tyrannie de son Etat ou des Etats internationaux. Est-ce qu'il faut voter cette résolution ce soir? Oui, car il faut protéger les lanceurs et les lanceuses d'alerte. Est-ce qu'il faut en faire un tremplin ou un trône à M. Assange? Non. Nous voterons donc vraiment pour le principe de défendre ces personnes-là.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Comme vous l'avez compris de M^{me} Roulet, le Parti libéral-radical ne votera pas cette proposition, mais tous ne la refuseront pas forcément pour la même raison. Je vous rappelle que vous nous avez mis tout d'un coup trois sessions supplémentaires parce que nous n'avancions pas dans notre ordre du jour. Maintenant, nous sommes en train de traiter depuis trente ou quarante minutes un texte qui ne regarde pas ce parlement. Nous sommes en train de perdre du temps sur ce texte; notre Conseil fédéral va s'asseoir dessus parce que ce n'est pas à nous de décider ce genre de choses, et les gens qui nous regardent doivent se demander si ce Conseil municipal est tombé sur la tête. Depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, on vote de plus en plus de textes sur la politique qui ne nous regarde pas!

Nous sommes le Conseil municipal de la Ville de Genève. Alors, certes, la Ville de Genève est dépositaire des droits de l'homme, mais ce n'est pas à nous,

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (soir)
Résolution: engagement de la Suisse pour la vie
et l'intégrité corporelle de M. Julian Assange

Conseil municipal, de voter ce genre de textes. Ce n'est pas à nous, Conseil municipal, de faire perdre du temps à nos concitoyens sur ce genre d'objets alors qu'on a 200 points à l'ordre du jour. On en est au stade où, ce soir, on a 16 urgences. Et des urgences pourquoi? Parce que certains objets sont dans notre ordre du jour et qu'on n'arrive pas à les traiter, alors on demande l'urgence. C'est le hamster qui tourne dans sa roue et on n'y arrivera jamais. Alors, moi, je vous en conjure, par pitié, arrêtons de nous occuper de la politique qui ne nous regarde pas pour nous occuper de celle qui concerne nos citoyens, ceux qui votent pour nous et qui attendent qu'on fasse des résultats. Merci.

M. Manuel Alonso Unica (HP). Effectivement, les lanceurs d'alerte sont à l'heure actuelle une nécessité dans notre société. Les secrets sont bien plus dangereux que la transparence. Très souvent le secret cache plutôt des actions honteuses; ce n'est pas la transparence elle-même qui est plus dangereuse que le secret. L'utilisation du secret est un abus de la démocratie, la transparence n'en est pas un. Cette résolution est là car nous avons une responsabilité en cette ville internationale envers M. Assange, envers tout le monde, tous les citoyens. Est-ce que ce sujet concerne cette enceinte? Oui. Nous sommes tous concernés. Aujourd'hui c'est Assange, demain ce sera un membre de notre famille. Je pense que cette détention enfreint les fondements de notre démocratie, l'Etat de droit, et je vous invite à soutenir cette résolution. Merci beaucoup.

M. Simon Brandt (PLR). Je ne vais pas vous parler du problème de fond de M. Assange, mais j'aimerais vous parler de la parabole de la paille et de la poutre. Parce que ça va faire une vingtaine de minutes que tout le monde fait l'éloge de la fuite, en particulier le groupe socialiste. Mais qui a déposé une plainte pénale au mois de décembre au motif qu'il y avait des fuites dans la presse sur les manquements de l'administration municipale? (*Exclamations.*) Qui a fait une plainte pénale parce que des rapports soi-disant confidentiels, qui avaient un intérêt public, ont été justement portés à la connaissance de la population? Le maire socialiste, Sami Kanaan, sous les applaudissements du Parti socialiste.

Est-ce à dire qu'il y a de bonnes fuites et des mauvaises, et que celles qui n'arrangent pas le Parti socialiste, les grands donneurs de leçon ce soir, doivent être combattues? Manifestement, oui! Parce qu'on ne peut pas d'un côté dire que Julian Assange est un lanceur d'alerte, qu'on doit le protéger et faire l'éloge de la transparence, et de l'autre applaudir le maire de Genève Sami Kanaan, quand il dit qu'il dépose une plainte pénale parce que des documents sont transmis à la presse. Ce qu'a fait Julian Assange, c'est un million de fois pire que ce qu'ont fait les lanceurs d'alerte en Ville de Genève, mais je remercie le groupe socialiste pour ce soutien à ce texte et pour le message qu'on donne ce soir à l'administration municipale.

Résolution: engagement de la Suisse pour la vie
et l'intégrité corporelle de M. Julian Assange

Continuez à dénoncer dans la presse les manquements que vous relevez, continuez à aller auprès des institutions adéquates pour soulever les problèmes et n'ayez pas peur des menaces du Conseil administratif qui lance des plaintes pénales et propose des sanctions contre les fonctionnaires, étant donné que nous avons la preuve vivante ce soir que nous voulons protéger les lanceurs d'alerte. Alors oui à la transparence en général et en Ville de Genève en particulier. Je vous remercie et j'invite à ce sujet le Conseil administratif en général et Sami Kanaan en particulier à nous transmettre les nombreux rapports d'audit que nous réclamons depuis des mois en commission des finances, mais qu'on nous refuse au motif qu'on ne doit pas faire de transparence. (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Bravo!

M. Pascal Spuhler (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je dois dire que je suis un peu dubitatif quant à cette résolution... Cela a été dit par plusieurs personnes: est-ce que vraiment ce Conseil doit se préoccuper des problèmes à travers le monde, en l'occurrence d'une personne qui est tout de même accusée d'espionnage, d'avoir révélé des secrets et d'avoir répandu sur le Net des informations qui ne sont encore pas toutes prouvées? Je ne suis pas juge, je ne peux pas juger si M. Assange a raison ou pas. Ce n'est pas mon problème aujourd'hui, le problème c'est ce qu'on doit faire avec cette résolution.

Est-ce qu'on doit la soutenir, si vraiment la démarche de M. Assange est justifiée et qu'elle s'inscrit dans l'esprit des droits de l'homme? Ou est-il réellement un traître qui doit être jugé par son pays d'origine? Personnellement, encore une fois, je ne suis pas juge mais je pense qu'effectivement ce Conseil municipal s'occupe parfois de choses qui ne le regardent pas. Des choses aussi simples que s'occuper de nos concitoyens, on a un peu de peine, vraiment, à s'y pencher. Par contre, parler des problèmes à travers le monde, de la flexibilité des queues de vaches par temps de pluie, ça on est les champions du monde!

Aujourd'hui, concernant ce cas, je vais peut-être faire une exception et soutenir cette résolution, parce qu'il y a effectivement un problème. (*Exclamations.*) Je suis pour la liberté d'expression. Je salue l'intervention de M. Brandt concernant les fuites d'informations. Si M. Assange était un exemple et qu'ici on rouspète parce qu'un rapport a été dévoilé à la presse, franchement on est un petit peu paradoxaux dans nos discussions et en l'occurrence le Parti socialiste en premier. Je dirais qu'ici il ne devrait pas y avoir de rapports confidentiels. On devrait pouvoir travailler en toute confiance entre nous. Dans cet esprit-là, on doit soutenir cette résolution, car M. Assange a révélé au grand public, au monde, quelques secrets, quelques informations qui probablement nous sont très précieuses. Encore une

fois, je ne juge pas ce qu'il a fait (*commentaire*), je me permettrai simplement d'apporter ma voix à cette résolution.

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, comme l'a dit mon collègue, nous soutiendrons cette résolution. De quoi s'agit-il ici? De questions d'humanité. Nous sommes politiciens, nous sommes conseillers municipaux et conseillères municipales, nous traitons de sujets qui concernent l'international, nous traitons de sujets qui nous concernent dans la vie de tous les jours. Que l'on soit lanceur d'alertes, journaliste, artiste, politicien, citoyen, nous devons avoir cette liberté d'expression dans l'absolu et, à défaut, nous soutiendrons la désobéissance civile.

Julian Assange est en détention arbitraire depuis bientôt huit ans. Tout être humain a droit à la justice. (*Exclamations.*) On entend des choses exécrables; en *off* on entend, un peu plus loin sur ma gauche, mais ce n'est pas mon collègue direct, vous vous en douterez: «Le temps qu'on perd sur des conneries pareilles, non mais sérieux...» (*Rires.*) Ben voilà, celui qui rit, c'est celui qui l'a dit. On entend aussi «impérialisme de la transparence». Il fallait l'inventer, ce concept! Je me demande si c'est de la naïveté ou si c'est par bêtise qu'on peut dire des choses comme ça... «Nous n'avons pas les compétences pour traiter de cette question.» Certes, autant dire que nous n'avons aucune compétence pour traiter de rien! Ni de l'Hôtel Métropole, ni de n'importe quels travaux en ville de Genève, dans ce cas-là!

Est-ce que les dictateurs et les dictatures dans le monde se posent ce genre de questions? La légitimité d'agir, la légitimité de penser, la légitimité de dire ce qu'ils disent, ce qu'ils imposent aux autres? Non! Personne n'a la légitimité, ou alors tout le monde l'a. C'est pourquoi nous soutenons la liberté d'expression dans l'absolu. Il est très intéressant d'entendre ce qu'on entend dans ce Conseil ce soir, une fois de plus, quand il s'agit d'une question qui relève de la Genève internationale. Elle nous concerne toutes et tous, cette question. Je ne sais pas comment vous vous coucherez ce soir, mais moi ce qui m'importe, quand je sors de ce Conseil, c'est de me dire: «Quel est le degré d'humanité des uns et des autres?» Pour voter des crédits de quelques millions ou de quelques centaines de milliers de francs pour des travaux publics, certes on est préoccupés, mais on est quand même constitués d'humanité, ou je me trompe? On veut bien lutter contre les dictatures, ou je me trompe? Qu'est-ce que la démocratie? Dire que c'est des conneries, ou penser par naïveté que les dictatures détiennent la vérité, comme les services secrets, par exemple... je repose la question: est-ce que c'est par naïveté ou par bêtise?

Ce qui nous importe, c'est la question de l'humanité. On se doit donc de soutenir cette résolution, au-delà, comme je le disais tout à l'heure, des règlements de comptes des uns et des autres ou des questions qui relèvent des campagnes

Résolution: engagement de la Suisse pour la vie
et l'intégrité corporelle de M. Julian Assange

politiques. Ma foi oui, effectivement, nous sommes en campagne, nous sommes régulièrement en campagne, tous les cinq ans nous sommes en campagne, mais je pense qu'il faut soutenir ce genre d'initiatives quand ça vient de l'autre camp et quand c'est intelligent et, comme je le disais, empreint d'humanité. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Très rapidement, parce que je trouve qu'on a perdu beaucoup de temps dans cette affaire... Il reste une heure de séance alors qu'on s'occupe de choses dont on n'a pas à s'occuper, Mesdames et Messieurs, quoi que vous puissiez en dire, et c'est comme ça que ça se passe. (*Brouhaha.*) Je ne vois pas en quoi la Genève internationale est concernée dans cette affaire, aucunement, et je pense que c'est plus une affaire de justice, voire de droit commun. Je vous rappelle que M. Assange a été accusé de viol par une jeune fille qui attend depuis sept ans qu'on lui rende justice. On a abandonné les poursuites et, pour toute réponse, M. Assange dit, comme beaucoup d'autres, que les relations sexuelles avec la jeune femme étaient consenties. Ben voyons! Comme Ramadan et bien d'autres!

C'est un véritable scandale et je ne comprends pas que des féministes, ici, du côté de l'Alternative, défendent ce monsieur alors qu'il a violé une jeune fille – c'est quasiment prouvé. Mesdames et Messieurs, je ne comprends pas! Ne venez pas ensuite devant ce parlement, la larme à l'œil, pour nous dire le scandale que vivent les femmes à Genève et à l'international, alors que d'un seul homme et d'une seule femme, de plusieurs femmes, vous soutenez ce monsieur qui ne mérite pas qu'on le soutienne, compte tenu notamment de ce que je viens de dire. C'est une honte! Nous refuserons donc cette résolution.

M. Jacques Pagan (UDC). Je suis absolument confus et honteux de reprendre la parole, parce que, c'est vrai, le temps passe et il y a d'autres choses plus importantes que cette affaire-là. Tout à l'heure, je vous annonçais une bonne nouvelle concernant M. Assange; simplement, j'ai pu récemment m'entretenir non pas avec lui mais avec son avocat politicien suisse *number one* qu'est M. Jean-Luc Addor, conseiller national de l'Union démocratique du centre du Valais romand, qui est le premier à avoir attiré l'attention du Conseil fédéral sur la situation de ce personnage. Il a demandé s'il pouvait bénéficier de cette définition de défenseur des droits de l'homme à protéger, et le Conseil fédéral a répondu non, tout en spécifiant ceci dans sa réponse: «Dans ce contexte, le Conseil fédéral n'a pas entrepris à ce jour des démarches spécifiques pour le cas de M. Julian Assange. Le Département fédéral des affaires étrangères suit néanmoins attentivement la situation de ce dernier.» Ce qui signifie que le Conseil fédéral, enfin l'un de ses départements en tout cas, est tout à fait à l'écoute de ce qui se passe et de ce qui va se passer.

Résolution: engagement de la Suisse pour la vie
et l'intégrité corporelle de M. Julian Assange

Pour ce qui concerne notre Conseil, hier il a accepté l'urgence sur ce texte, aujourd'hui vous avez accepté d'entrer en matière, c'est donc dans son camp que se trouve la balle concernant cette résolution. M. Addor, qui est un ami très cher, qui est un excellent politicien, un homme de principes et un homme franc et direct, est tout à fait satisfait de savoir que sa première interpellation de 2016 revit au travers des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Genève. Il est justement aujourd'hui à Genève et je lui ai dit «mais viens seulement nous parler de ce cas»; il ne pouvait pas, il avait d'autres obligations, mais il vous est très reconnaissant, chers collègues, de l'attention que vous portez à ses propres préoccupations, qui sont à l'origine, en réalité, de cette résolution, alors que son texte ne vise même pas à ce qu'a fait M. Jean-Luc Addor auprès du Conseil fédéral pour attirer l'attention des autorités de notre pays sur la situation de M. Assange. Je trouve ça un peu étonnant, mais il m'a dit «remercie bien de ma part tous tes collègues du Conseil municipal de l'attention qu'ils prêtent au cas de M. Assange, qui est un cas qui m'a été aussi tout à fait sensible».

Je pense qu'au gré de ces discussions, chacun de mes camarades qui n'a pas été consulté avant le dépôt de cette résolution aura pu se faire une opinion; il va voter oui, il va voter non, il va s'abstenir, c'est l'affaire de chacun. Simplement, comme je le pense, cette résolution va être acceptée et envoyée au Conseil administratif. J'adresse donc un vœu au Conseil administratif, si cette résolution lui est renvoyée: on aurait pu imaginer par exemple que cette résolution soit envoyée à une commission de notre Conseil; je ne sais pas si, par exemple, la commission du règlement eût été adéquate ou pas...

Tant qu'à faire, pourquoi ne pas choisir une commission qui pourrait, au sujet de ce dossier très particulier, solliciter l'avis de la haut-commissaire des droits de l'homme, M^{me} Michelle Bachelet, qui vit en nos murs et qui, certainement, serait d'un appoint précieux pour nous éclairer un peu sur cette conception de défenseur des droits de l'homme? Je pense que ç'aurait été de la part de notre Conseil une démarche positive, qui peut-être se révélerait inutile ou à côté de la plaque, mais peu importe, ça montre notre souci d'apporter notre contribution à la solution d'un cas particulièrement douloureux.

Enfin, si cette résolution lui est adressée, il appartient au Conseil administratif de trancher. A titre personnel, je lui fais entière confiance. Notre Conseil administratif est rompu aux affaires politiques de haut niveau, je ne doute pas qu'il pourra avoir cas échéant des contacts tout à fait fructueux avec le Conseil fédéral, à tout le moins avec le Département fédéral des affaires étrangères. Voilà; j'ai terminé.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le dernier intervenant, puisque nous avons clos la liste, est M. Souheil Sayegh.

Résolution: engagement de la Suisse pour la vie
et l'intégrité corporelle de M. Julian Assange

M. Souheil Sayegh (PDC). Madame la présidente de séance, c'est un honneur de me prêter ce dernier discours. Chers collègues, fidèle à sa position de parti du centre, le Parti démocrate-chrétien a choisi de rester au-dessus de la mêlée. (*Rires.*) Je vois l'effet que ça fait! J'ai aussi remarqué que la campagne électorale étant lancée, les prises de parole ont donc été bien prises, comme il se doit. Tout comme le Conseil fédéral, finalement, on se demande s'il n'avait pas anticipé la position du Parti démocrate-chrétien, nous avons choisi de suivre néanmoins attentivement la situation de M. Assange.

Bien que sa situation humaine soit perçue et vécue comme terrible, et aucun d'entre nous ici ne l'envie particulièrement, on n'a pas d'élément tangible, nous, en tant que Parti démocrate-chrétien, pour nous permettre de nous prononcer. Je me permets ici de répéter l'attachement du Parti démocrate-chrétien aux valeurs humanistes et à la liberté d'expression, quelle que soit sa forme, mais comme vous l'avez compris, ce soir il ne nous appartient pas fondamentalement de nous prononcer à ce sujet. Tout comme le Conseil fédéral, nous avons choisi de refuser cette résolution, tout en partageant l'avis de plusieurs groupes et le contenu de leur discussion. Je vous remercie.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté par 35 oui contre 28 non (2 abstentions).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal de la Ville de Genève demande au Conseil fédéral de concrétiser sa politique de protection des défenseurs des droits de l'homme en offrant ses bons offices et en entreprenant toutes les démarches nécessaires à la sauvegarde de la vie et de l'intégrité corporelle de M. Julian Assange.

Motions: déménagement de la poste de la place des Charmilles
au centre commercial Planète Charmilles

5.a) Motion du 5 février 2019 de MM. et M^{mes} Amar Madani, Hanumsha Qerkini, Daniel Sormanni, Thomas Zogg, Patricia Richard, Maria Pérez, Pierre Scherb, Eric Bertinat, Jean-Pascal Cattin, Sophie Courvoisier, Alia Chaker Mangeat, Emmanuel Deonna, Marie Barbey-Chappuis, Sami Gashi, Gazi Sahin, Uzma Khamis Vannini et Anne Carron: «La poste des Charmilles, à quand le dénouement?» (M-1402)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la Poste a choisi, dans son nouveau réseau postal, le centre Planète Charmilles pour abriter l'office de poste du quartier des Charmilles;
- ce choix est motivé par la volonté d'améliorer l'accès aux prestations postales pour la clientèle et que c'est aussi l'occasion de bénéficier d'un flux important de clients et d'offrir des conditions pratiques pour les usagers grâce notamment au parking et à l'accès facile en transports publics;
- par ce transfert à moins de 300 mètres, l'office gagne en attractivité avec des horaires d'ouverture favorables, un guichet supplémentaire et l'amélioration de l'accès pour les personnes à mobilité réduite;
- les offices de Balexert, du Petit-Lancy, du Lignon et de Meyrin démontrent une expérience réussie de services postaux dans les centres commerciaux;
- la sécurité des offices situés dans des centres commerciaux est optimale pour les clients, les employés et les commerçants;
- la pétition P-392, munie de plus de 4300 signatures provenant des commerçants et habitants du quartier en faveur du transfert, a été acceptée à l'unanimité par la commission des pétitions,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'entreprendre des discussions avec la direction de la Poste afin de concrétiser ce transfert au plus vite;
- d'entamer des négociations au sujet de l'affectation du terrain, appartenant à Poste Immobilier, laissé à la suite de ce départ.

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 4803.

Motions: déménagement de la poste de la place des Charmilles
au centre commercial Planète Charmilles

5.b) Motion du 5 février 2019 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Simon Brandt, Florence Kraft-Babel, Stefan Gisselbaek, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vannini, Pierre Scherb, Anne Carron, Véronique Latella, Hanumsha Qerkini et Marie Barbey-Chappuis: «Déménagement de la poste de la place des Charmilles au centre commercial Planète Charmilles» (M-1413)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la pétition P-392 signée par presque 5000 habitants du quartier des Charmilles demandant le déménagement de l'office postal, actuellement situé dans un bâtiment vétuste à la place des Charmilles sans accès aux personnes à mobilité réduite, au centre commercial Planète Charmilles;
- la nécessité de répondre sans plus attendre aux attentes de presque 5000 habitants de la ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de retirer immédiatement et sans conditions tous les recours concernant ce déménagement.

Préconsultation

La présidente. Qui souhaite prendre la parole pour la motion M-1402? C'est M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Oui, merci, Madame la présidente de séance. En effet, maintenant depuis plusieurs semaines, la situation de la poste des Charmilles est bloquée. Des discussions ont été entamées entre la Poste et le Conseil administratif de la Ville de Genève et, visiblement, le Conseil administratif bloque cette situation à ce jour. En effet, il faut bien se rendre compte que la Poste a manifesté à plusieurs reprises le désir de fermer des bureaux de poste dans le canton, que nous avons ici combattu. Je rappelle que les communes ont le droit, aujourd'hui, par des modifications législatives fédérales, de combattre ces fermetures de postes.

Ici, il ne s'agit pas de fermer la poste, il s'agit de la déplacer de quelques mètres, pour ceux qui savent où est la poste des Charmilles, dans le centre com-

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 4808.

Motions: déménagement de la poste de la place des Charmilles
au centre commercial Planète Charmilles

mercial Planète Charmilles. C'est favorable pour tout le monde. C'est favorable pour la Poste, mais c'est favorable pour les commerçants de Planète Charmilles. Ça ne gêne absolument pas les clients de la poste, c'est à – allez! – 50 ou 60 m de l'emplacement actuel. Les syndicats de la Poste sont d'accord avec ce transfert, le personnel, pour l'essentiel, est d'accord, et ça va donner un coup de pouce aux commerçants du centre commercial. Ça permettra même, comme à la poste de Balexert, d'étendre les horaires de service aux clients de la poste – les clients de la poste qui sont les citoyens.

Je crois, Mesdames et Messieurs, qu'aujourd'hui il faut mettre fin à ce blocage, il faut autoriser la Poste à déménager son bureau de poste, et évidemment entamer des négociations concernant l'affectation du terrain qui serait rendu libre par la fermeture de ce bureau de poste et son départ du bâtiment de la rue des Charmilles. Mesdames et Messieurs, je pense que c'est maintenant important de le faire et nous demandons au Conseil administratif de lever ses oppositions, de lever ses recours, parce qu'ici ça n'a pas de sens; ce n'est pas une fermeture d'un bureau de poste, c'est un déplacement profitable à toutes et tous. Je vous remercie de soutenir cette motion.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Pour nous, le Parti libéral-radical, pour tous ceux qui ont signé et, je crois, pour la majorité, voire la totalité de cette salle, il est urgent d'agir. Il est urgent de dire au Conseil administratif «retirez toutes oppositions sur ce déménagement». Ce déménagement rentre aussi dans le cadre de la loi, puisque la poste à Planète Charmilles pourra être accessible aux personnes à mobilité réduite, aux personnes handicapées, aux personnes en chaise roulante, aux personnes âgées qui ont de la peine à monter des escaliers, elles seront plus en sécurité dans un endroit qui est plus facilement accessible, dédié pour elles, avec des accès pour elles. C'est un tout.

Ça fait déjà plusieurs années que cette histoire sur la poste perdure. Je me souviens qu'il n'y a pas si longtemps on a essayé de nous faire croire que la Poste voulait fermer à la place des Charmilles. Certains d'entre vous, une majorité, mais pas le Parti libéral-radical, avaient voté contre la fermeture de la poste. Or, ça n'a jamais été une fermeture, ça a toujours été un déménagement, mais ça ne nous a pas été présenté comme ça il y a quelques années. Aujourd'hui, nous avons un centre commercial qui attend son office postal. Un office postal qui aura des horaires étendus, qui va pouvoir accueillir mieux les personnes, un office postal qui va redynamiser un petit peu le centre, parce qu'on sait qu'aujourd'hui les familles ont moins de temps, on essaie de grouper les achats, d'aller au même endroit, aussi de manière écologique.

Quand, dans un seul endroit, vous pouvez acheter votre pain, votre viande, les légumes, faire vos paiements et qu'en même temps vos enfants peuvent jouer

Motions: déménagement de la poste de la place des Charmilles
au centre commercial Planète Charmilles

dans un lieu sécurisé pour eux, tout ça au même endroit, eh bien c'est un gain de temps pour les familles. Les personnes à mobilité réduite qui doivent aller dans un office postal vont à celui qui sera le plus facilement accessible. Les personnes âgées c'est la même chose. A partir d'un certain âge, vous avez beaucoup de peine à faire plusieurs activités dans la même journée. Or si, dans le même lieu, vous trouvez votre office postal et en même temps vous pouvez acheter votre lait, vous êtes extrêmement heureux de pouvoir le faire et de rester autonome et indépendant le plus longtemps possible.

Aujourd'hui, ce que nous, une majorité de ce plénum, demandons à notre Conseil administratif, c'est de retirer cette opposition. Je vous rappelle quand même qu'en l'espace de dix jours environ, il y a presque 5000 personnes qui ont signé une pétition demandant ce déménagement, et que c'est une priorité pour ce Conseil municipal d'aller dans le sens des personnes de notre commune. Nous nous devons de respecter cette demande. Ce soir nous demandons donc le vote des deux motions sur le siège et nous demandons au Conseil administratif de retirer son opposition juste après le vote.

M. Gazi Sahin (EàG). Pour une fois, je serai en désaccord avec notre magistrat Rémy Pagani et je serai en accord avec la droite, c'est bizarre, même si en fait je partage ses inquiétudes générales sur la fermeture des offices de poste ou encore une éventuelle spéculation immobilière de la Poste qui veut devenir une régie immobilière... Ici je trouve que c'est un peu différent. Ça fait vingt ans que je vis dans ce quartier; Planète Charmilles, c'est un peu différent, c'est un lieu très fonctionnel, où les gens du quartier viennent quotidiennement. C'est un quartier qui est en plein développement ces dernières années, surtout vers le côté avenue d'Aire avec les nouveaux immeubles.

J'ai personnellement été témoin du soutien des habitants à ce déménagement, qui approuvent l'arrivée de la poste à Planète Charmilles. En même temps, comme M. Sormanni l'a dit, ce n'est pas tout à fait une fermeture, c'est un transfert de 300 m à un endroit qui sera plus facile d'accès et plus pratique pour beaucoup de gens. Cependant, je suis d'accord avec M. Pagani, nous devons continuer à suivre ce qui va se passer concernant ce bout de terrain sur la place des Charmilles. Est-ce que la Poste va construire des logements sociaux? Il faut suivre ça de près. Pour ces raisons, je vous demande de voter cette motion.

M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve). Les Verts soutiennent le déplacement de ce bureau de poste de la place des Charmilles au centre commercial Planète Charmilles. Les commerçants, mais aussi les habitants du quartier, aimeraient voir enfin cette poste installée au centre commercial. Il se trouve qu'en plus des

Motions: déménagement de la poste de la place des Charmilles
au centre commercial Planète Charmilles

presque 5000 pétitionnaires, moi-même je suis habitante de ce quartier, et j'ai pu voir ça de plus près. Je me permets de vous rappeler que le bureau de poste actuel n'a même pas un accès pour personnes à mobilité réduite. Mon père, qui est en fauteuil roulant, ne peut pas accéder à ce bureau de poste depuis des années. On nous dit qu'il y a un risque de perte d'emplois, que les emplois sont menacés, or nous avons été rassurés par les partenaires sociaux, que ce soit les syndicats ou le personnel, qui nous ont indiqué que ce transfert était une garantie pour la sauvegarde des emplois, ô combien menacés par les temps qui courent. J'aimerais donc demander le vote sur le siège si c'était possible.

(La présidence est reprise par M. Eric Bertinat, président.)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. La parole est à M. Daniel Sormanni – qui n'est pas là... Alors, au tour de M^{me} Florence Kraft-Babel.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Merci, Monsieur le président. Ce qui fascine le Parti libéral-radical, c'est que le Conseil administratif ait réussi à estampiller la poste des Charmilles et à lui assigner un lieu fixe, sans aucune souplesse, vu la pesée des intérêts des uns et des autres, dans le quartier. On voit que déjà la décision est pré-timbrée par le vote à l'unanimité de la commission des pétitions, qui avait reçu la demande de l'ensemble des commerçants du centre commercial des Charmilles de transférer la poste à cet endroit-là, pour faire bénéficier le quartier d'une nouvelle possibilité de logement.

Pour nous, la pesée d'intérêts est faite. Entre la possibilité d'avoir de nouveaux logements et un timbre, je crois que le choix est vite fait! Nous choisissons les logements pour la population et la possibilité pour la poste des Charmilles d'être intégrée au centre pour la commodité de ses services. Pour nous, c'est clair: expédions ce dossier par express et par retour de courrier à ses bons destinataires, levons toute opposition, votons ce soir sur le siège pour qu'il parte dès ce soir comme une lettre à la poste à bonne destination. Je vous remercie!

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC). Le Parti démocrate-chrétien partage ce qui a été dit. Je dois dire que nous sommes assez perplexes sur la position et le combat que mène la Ville de Genève sur ce dossier. Que la Ville, que M. Pagani en l'occurrence, se batte contre la fermeture de réseaux d'offices postaux, ce serait bien normal et légitime, que la Ville et M. Pagani se battent contre le démantèlement du service universel postal, ce serait compréhensible et assez légitime, que

Motions: déménagement de la poste de la place des Charmilles
au centre commercial Planète Charmilles

la Ville et M. Pagani se battent contre la dégradation des prestations délivrées par la Poste, ce serait finalement assez compréhensible, mais en l'occurrence rien de tout cela dans le dossier qui nous concerne.

On n'est pas en train de parler de la disparition d'une poste sur la place d'un village. Il s'agit simplement d'un déménagement de 300 m qui aura pour seule conséquence de faciliter la vie des habitants du quartier – j'en suis moi-même une habitante. Le Parti démocrate-chrétien a donc de la peine à comprendre le combat que mène la Ville. Nous estimons qu'elle devrait mettre son énergie, précisément, dans d'autres combats, par exemple s'opposer à l'éventuelle fermeture de la poste de la rue du Beulet, qui est très appréciée par les personnes âgées du quartier. Pour toutes ces raisons, nous proposons de renvoyer directement ces deux objets au Conseil administratif. Je vous remercie.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je rappelle que seuls les auteurs peuvent prendre la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voulais encore ajouter que nous soutenons évidemment aussi la motion du Parti libéral-radical, qui va dans le même sens. Je crois qu'il faut parfois savoir faire le poing dans sa poche et se dire qu'il y a peut-être des situations qui ne sont pas idéales, mais là en l'occurrence la situation, avec le déplacement de ce bureau de poste, ne se présente pas du tout dans le contexte, qu'on vit malheureusement depuis plusieurs années, de fermetures de bureaux de poste. De plus on voit que les bureaux de poste dans les centres commerciaux marchent du tonnerre. Ça marche très bien et ça donne aussi l'occasion aux clients de la Poste de pouvoir faire leurs affaires avec le bureau de poste, à des horaires étendus, en même temps qu'ils font leurs courses dans le centre commercial.

En l'occurrence, il est tout à fait utile maintenant de passer dans une phase active, de lever tous les recours et les blocages que le Conseil administratif oppose dans ce dossier de la Poste et de permettre à la Poste de transférer ce bureau de poste dans le centre commercial Planète Charmilles. C'est la raison pour laquelle je vous invite bien sûr à voter ces motions, qui vont toutes les deux dans le même sens. On attend des mesures concrètes du Conseil administratif concernant cette affaire. La seule question qui reste ouverte, c'est la discussion sur le terrain et le bâtiment qui va rester libre à la rue des Charmilles, mais je crois qu'une solution raisonnable peut être trouvée avec Poste Immobilier, puisque ce sont eux les propriétaires de ce terrain. Je pense qu'il est donc nécessaire maintenant d'aller de l'avant et de ne plus perdre de temps dans ce dossier.

Motions: déménagement de la poste de la place des Charmilles
au centre commercial Planète Charmilles

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je ne sais pas si ma position sera celle de mon groupe, à vrai dire je crois qu'on est un peu partagés, mais c'est quelque chose qui a vraiment animé nos discussions et nos caucus. Je parle aussi en tant qu'habitante du quartier; j'ai signé la motion rédigée par le Mouvement citoyens genevois en tant qu'habitante du quartier – j'aurais pu signer aussi celle du Parti libéral-radical, pour les raisons qui ont déjà été évoquées. Ce soir, c'est en tant qu'habitante, en tant que personne qui connaît le quartier de l'Europe que j'aimerais parler.

Une des raisons qui ont été opposées pour justifier les recours qui ont eu lieu, c'est de dire que quand on met une poste dans un centre commercial on veut favoriser la consommation; on a diabolisé le centre commercial et j'ai essayé de me justifier auprès des personnes qui m'interpellaient de la sorte, en leur disant que je vais là-bas parce que c'est à côté de l'école, parce que c'est chez moi, parce que c'est là-bas que je côtoie les gens de mon quartier, parce que malheureusement ce quartier a été fort mal pensé, parce qu'on n'a pas mis de magasins en surface et parce qu'on a construit d'une façon un peu débile. On a construit ce centre commercial où tout est enterré, où en fin de semaine tout est fermé. On a aussi construit un quartier qui est un peu replié sur lui-même, architecturalement.

On diabolise beaucoup le quartier de l'Europe dans les médias. Par exemple, récemment un regrettable événement s'y est passé; un jeune homme a perdu la vie dans les parkings, et on oppose aussi le problème de la sécurité pour ne pas mettre la poste à cet endroit. Le quartier de l'Europe a besoin d'oxygène, il a besoin de renouveau, il a besoin d'air, il a besoin de gens qui viennent le visiter. Aujourd'hui, quand je vais faire mes courses, il n'y a pas d'épicier, il n'y a pas de boulanger – comme dit M^{me} Richard, vous lui transmettez Monsieur le président –, il n'y a pas de boucher. Si je veux aller dans le quartier, je dois aller à la Migros, qui est dans ce sous-sol, je dois fréquenter ces magasins; en général il y a un Denner, il y a une Migros, et c'est ces magasins-là que fréquentent les gens du quartier. Amener la poste à cet endroit, ça ne peut qu'amener du sang neuf, une énergie nouvelle dans ce quartier; il faut le faire vivre.

Moi, j'aimerais interpeller le Conseil administratif: plutôt que de diaboliser les centres commerciaux, quand finalement on n'a pas le choix – on va là où sont les magasins –, la Ville pourrait agir sur le terrain. La Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève (CAP) a une part dans Planète Charmilles. Je ne sais pas si c'est un consortium; il y a des privés, mais je sais que la CAP y participe. La Ville de Genève y est donc représentée. Elle a le pouvoir de transformer ce centre commercial. Si on trouve qu'il est trop marchand, que la rentabilité est trop au centre des choses, que ce n'est pas assez ouvert sur le quartier, que les horaires ne conviennent pas, je pense qu'on peut justement agir sur le terrain, mais avec les moyens qui sont à notre disposition aujourd'hui.

Je dois vous avouer que j'ai vu comme un petit racisme de classe de la part de personnes qui ne vivent pas dans ce quartier que de dire «finalement tu as le

Motions: déménagement de la poste de la place des Charmilles
au centre commercial Planète Charmilles

choix, aujourd'hui tu peux échapper aux centres commerciaux, tu n'es pas obligée d'y aller». Moi j'habite dans ce quartier, je vais rencontrer des gens de mon quartier, ce sont des familles précarisées; aujourd'hui ça commence à devenir un petit peu plus mixte, mais je pense que, au lieu de diaboliser et d'empêcher les quartiers de s'épanouir, de se déployer avec une énergie neuve, avec des choses qui peuvent venir aussi de l'extérieur, il faut construire avec la réalité.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Nous passons au vote de l'entrée en matière. (*Remarques.*) Pour ceux qui connaissent le règlement, seuls les motionnaires peuvent prendre la parole.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1402 est acceptée sans opposition (63 oui et 2 abstentions).

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1413 est acceptée sans opposition (66 oui et 2 abstentions).

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif, historiquement, a constaté un certain nombre de choses en ce qui concerne la disparition des offices postaux. (*Brouhaha.*) Il a été annoncé, je le rappelle à certains qui l'ont oublié dans ce débat – mais je vois que ça n'intéresse pas grand monde... (*Le président frappe du marteau.*) Il faudrait rappeler un certain nombre de choses. Il y a de cela une année, la directrice de la Poste, qui a donné sa démission depuis, a annoncé la disparition de la moitié des offices postaux. Dans ce quartier, très concrètement, il y avait quatre postes, une en haut de la rue d'Aire, une en face de la rue de Lyon, actuellement occupée par un marchand de motos, l'office postal dont il est question et la poste du Beulet. La population s'est mobilisée de manière très importante il y a de cela une quinzaine d'années pour soutenir la poste du Beulet, pour dire que chacun, dans son quartier, avait besoin de cette fonctionnalité, de cette diversité fonctionnelle.

C'est bien ça le véritable problème, c'est que dans nos quartiers on s'aperçoit qu'un certain nombre de services disparaissent. On a eu ce même phénomène avec les centres commerciaux. Un certain nombre de gens très bien placés qui réfléchissent à des stratégies décident que maintenant on ferme les petits magasins de quartier – il y en avait une multitude il y a une trentaine d'années –, pour regrouper tout le monde dans les centres commerciaux. Aujourd'hui, trente ans après, les gens se disent que les centres commerciaux, et celui-là en particulier, ça ne fonctionne plus, et c'est prouvé statistiquement. On va donc remettre des magasins de quartier, et heureusement on va réinsuffler dans les quartiers de la diversité fonctionnelle.

Motions: déménagement de la poste de la place des Charmilles
au centre commercial Planète Charmilles

Alors je m'étonne que certains ne prennent pas de la hauteur par rapport à ce débat puisqu'il y a déjà trois postes dans ce quartier qui ont disparu, je viens de les citer. Quant à la poste du Beulet, il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt et se raconter des histoires, dès le moment où la poste des Charmilles se déplacera au centre commercial, c'est évident qu'elle sera supprimée, d'ailleurs la tendance est générale. C'est la petite poste qui reste, fruit d'une bagarre très importante de la population de ce quartier. Pour l'instant on nous dit «ne vous en faites pas, ce n'est pas vrai, la poste du Beulet va rester», mais je vous donne rendez-vous dans cinq-six ans. On dira: «Non mais attendez, la poste du Beulet était à, disons, 700 m de la poste des Charmilles, ça se justifiait; maintenant on fait 300 ou 400 m pour remonter à Planète Charmilles, et on se retrouve à quasiment 100 m de la poste du Beulet...», et les excellentes personnes qui réfléchissent à la stratégie des offices postaux en Suisse se diront que c'est complètement ridicule de payer une petite poste de quartier qui vivote, parce qu'elle vivotera puisqu'il y aura le centre commercial.

Jusqu'à maintenant, le Conseil administratif avait pour objectif de combattre cette tendance générale, mais ma foi si ce Conseil municipal change d'avis on changera d'avis, je le regretterais personnellement parce que je sais qu'un jour il y aura des conséquences. D'ailleurs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous connaissez les problèmes sociaux que nous rencontrons dans ce quartier, que nous essayons de combattre avec des millions, en achetant notamment la ferme Menut-Pellet pour la transformer en centre intergénérationnel. A la rue de Lyon, on a un centre plein à craquer d'adolescents qui réclament encore, et à raison, des lieux de sociabilité et de divertissement, qui n'en ont pas, et qui disent à quel point ils manquent de tels lieux.

Jusqu'à présent, le Conseil administratif considérait que la place des Charmilles, avec sa Coop historique, avec sa poste, était un lieu de sociabilité. Aujourd'hui, vous décidez que ce n'est plus le cas et que le seul lieu de sociabilité qui reste est un centre commercial qui a été très mal conçu – tout le monde le reconnaît: il faut descendre pour aller à la Migros, puis il faut remonter et on est enfermé dans quelque chose d'un peu abstrait... M^{me} Pérez a résumé excellentement bien le problème. Ça n'a rien à voir avec un centre commercial tel qu'ils sont aujourd'hui. Allez voir certains nouveaux centres commerciaux, les architectes ont fait des efforts, justement pour combattre le fait que les gens, maintenant, vont de moins en moins dans les centres commerciaux et de plus en plus dans les magasins de quartier.

C'est cette réflexion-là qu'a menée le Conseil administratif. On a mené des enquêtes aussi. La Poste, contrairement à ce qu'elle a prétendu, n'avait pas fait d'enquête. Nos enquêtes ont révélé que 60% de la population qui utilise l'office postal des Charmilles est satisfaite de cette utilisation. Après on a mené des discussions avec la Poste, et on continue, parce que je vous rappelle que l'enjeu ce n'est

Motions: déménagement de la poste de la place des Charmilles
au centre commercial Planète Charmilles

pas simplement la poste des Charmilles; c'était la fermeture de Malagnou, c'est la fermeture de la poste du quai de la Poste, c'est la démolition-reconstruction de la Rôtisserie, tout ça pour en arriver, Mesdames et Messieurs, à voir disparaître encore la moitié du peu d'offices postaux qui restent aujourd'hui.

Le trend, la mode, c'est de favoriser les nouveaux moyens de communication et d'emboîter le pas à ceux qui ne mettent pas les citoyens au centre pour leur servir un service universel que devrait accorder la Poste, je vous le rappelle, indépendamment des bénéfiques et des ultrabénéfiques qu'elle fait, parce que, aujourd'hui, elle gagne beaucoup d'argent. Allez voir les résultats de la Poste, non seulement de la banque qu'elle a mise sur pied, mais de la Poste Cargo et des colis; elle fait beaucoup d'argent. Alors si le service universel qu'elle doit à la population, parce que la Poste jusqu'à preuve du contraire est un service public, se résume à faire de l'argent, ce n'est en tout cas pas ce que défend le Conseil administratif ou, en tout cas, ce n'est pas les valeurs qu'il défend. Cela étant, si le Conseil municipal veut effectivement que tout le monde se rende dans ce centre commercial, s'il souhaite le revivifier, le sublimer, eh bien allons-y et on verra le résultat dans dix ans. Je vous donne rendez-vous dans dix ans. Merci.

M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S). Je vais prendre la parole en tant que rapporteuse sur la pétition P-392. Nous avons reçu à la commission des pétitions, en novembre dernier, les pétitionnaires représentés par les commerçants de Planète Charmilles concernant les 4400 signatures, récoltées notamment lors de La ville est à vous, ainsi que M. Pochon, responsable régional de la Poste. Une forte demande émane de certains habitants pour pouvoir déplacer la poste à 250 m dans le centre commercial.

Le président. Je m'excuse de vous interrompre... Prenez un tout petit peu de distance par rapport au micro, on vous entend assez mal. Merci.

M^{me} Corinne Goehner-da Cruz. D'accord, merci de l'information. Ce qui nous a le plus touchés, c'est que la poste actuelle a des escaliers à monter et c'est ce qui a motivé énormément d'habitants à se prononcer en faveur de ce déménagement. Les personnes âgées et à mobilité réduite auront l'accès au local qui est déjà préparé dans le centre Planète Charmilles. Nous nous battons pour que les petites postes de quartier ne disparaissent pas, mais la solution de relogement semble adéquate, vu que la Poste entre en matière et tente de servir au mieux ses clients. M. Pochon promet qu'aucun employé ne perdra son travail dans les changements de lieux; on l'espère... La Poste désire détruire le bâtiment et construire du logement.

Motions: déménagement de la poste de la place des Charmilles
au centre commercial Planète Charmilles

Nous avons auditionné M. Pagani et le directeur adjoint du département de la cohésion sociale et de la solidarité, M. Serge Mimouni, qui ont fait un vrai sondage auprès des habitants, ce que n'a pas fait la Poste. Elle ferme des locaux dans les quartiers sans se préoccuper des problèmes des habitants. C'est plutôt choquant d'apprendre que d'ici à 2020, comme l'a dit M. Pagani mais je le répète, la Poste va supprimer l'office de poste de la rue du Stand et bien d'autres.

Nous, les socialistes, sommes sensibles au bien commun et au maintien des postes dans les quartiers, mais nous vous invitons ce soir à voter cette pétition. (*Applaudissements.*)

Le président. Je rappelle que nous sommes en train de travailler sur deux motions.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs le conseillers municipaux, j'ai entendu tout à l'heure M. Pagani nous dire que le risque serait qu'on ferme la poste du Beulet en cas de déplacement à Planète Charmilles. Je suis désolé, Monsieur Pagani, vous ne connaissez pas la ville de Genève... Faites le calcul; je viens de le faire grâce à l'appui de Google Maps. Je connais bien ce quartier, je me suis battu aussi pour le maintien de la poste du Beulet. De la poste du Beulet à Planète Charmilles, c'est 550 m. De la poste du Beulet jusqu'à la poste actuelle, rue des Charmilles, c'est 500 m. Ce ne sont donc pas les chiffres que vous avez donnés lorsque vous avez dit qu'on allait se rapprocher, qu'on serait à 200 m depuis Planète Charmilles et que du coup ils fermeraient la poste du Beulet. A quelques mètres près, c'est exactement la même distance; une fois de plus, vous essayez de nous enfumer avec des faux chiffres.

Je crois qu'il faut aussi savoir raison garder. Là, en l'occurrence, on ne parle pas de la politique de la Poste. Moi, je me suis aussi laissé dire que vous aviez accepté la fermeture de la poste de la rue du Stand. Par conséquent ne venez pas donner des leçons sur le fait qu'il faut lutter contre la politique générale de la Poste. Oui, on essaie de lutter, mais ici il ne s'agit pas du tout d'une fermeture de bureau de poste, il s'agit d'un déplacement qui est positif pour tout le monde, les commerçants, les clients, les employés qui ont la garantie qu'il n'y aura pas de suppression d'emploi. A un moment donné, moi, j'en ai un petit peu marre de cet enfumage permanent que le Conseil administratif nous inflige à longueur de séances. Quand ce n'est pas l'un, c'est l'autre et quand ce n'est pas l'une, c'est l'autre! Stop à ces mensonges. J'espère que ce Conseil municipal dira enfin oui à ces motions et cette fois je dis «j'ai dit»!

Motions: déménagement de la poste de la place des Charmilles
au centre commercial Planète Charmilles

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Pagani veut réagir... Monsieur Pagani, vous avez la parole.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Non mais... enfin... Monsieur Sormanni... je pourrais aussi dire que vous ne connaissez pas le quartier et que vous ne vous êtes pas promené dans le quartier (*remarques de M. Sormanni*), que vous avez «googlisé», comme tout le monde le fait, et que vous vous satisfaites de cette situation. Moi, en tout cas, je ne me satisfais pas de cette situation. On a beaucoup discuté avec la Poste. Vous venez de dire un mensonge, Monsieur Sormanni (*protestations*): nous n'avons jamais accepté la fermeture.

Une voix. On ne va pas parler de mensonge!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Oui, mais enfin, j'entends, chacun... Moi j'affirme ici, au nom du Conseil administratif, que nous n'avons jamais accepté la fermeture de la rue du Stand. Ne vous laissez pas dire des choses que, après, vous relayez par des rumeurs, Monsieur Sormanni!

M. Daniel Sormanni (MCG). Ce n'est pas des rumeurs!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ce n'est pas ça. Le problème est général, Monsieur Sormanni. On vise à faire de l'argent sur un service public alors qu'on devrait être à disposition. La collectivité publique a investi de l'argent pendant des générations. M. Ketterer, pour ne pas le nommer, a mis à disposition le terrain où se trouve la poste des Charmilles quasiment gratuitement. La collectivité, les citoyens de ce pays ont construit un réseau de poste efficace et, aujourd'hui, on vient nous dire qu'on ne doit plus servir les citoyens ni faire des pertes comme cela se passait avant. On faisait des pertes dans certains bureaux de poste et on essayait de se récupérer avec le téléphone, par exemple. Aujourd'hui on fait d'immenses bénéfices avec les téléphones portables, mais on ne soutient pas d'autres branches nécessaires, par exemple les facteurs qui allaient voir les personnes âgées et qui leur remettaient leur argent plutôt que, comme aujourd'hui, forcer les personnes âgées à aller au distributeur de billets, à se déplacer pour aller chercher de l'argent.

Ça, c'était un service social et un service public de qualité que je continue à défendre. Alors si vous voulez défendre un autre service c'est votre problème, en tout cas moi je défends des valeurs, parce que ces valeurs nous ont été léguées par un certain nombre de personnes qui se sont battues pour avoir

Motions: déménagement de la poste de la place des Charmilles
au centre commercial Planète Charmilles

un vrai service public qui se répand dans tout le pays et y compris chez les personnes qui ont moins de moyens. Un service qui monte jusque dans les allées... Aujourd'hui, vous voyez des facteurs qui montent encore dans les allées? Ils n'ont plus le temps parce qu'on les chronomètre, tous, parce qu'on est tous contrôlés. Ça ne va pas, ça ne va plus, et il faut défendre le service public! (*Applaudissements.*)

M^{me} Patricia Richard (PLR). Eh bien, qu'est-ce que je n'en ai pas entendu, des bêtises, ce soir, mon Dieu. Je ne sais pas par où commencer, alors je vais essayer d'être un peu cohérente. J'entends de M. Pagani qu'en bref il veut prendre un quartier en otage, celui des Charmilles, sous un principe de non-fermeture des postes. Quoi qu'on en pense, qu'on soit pour ou contre les fermetures – personnellement, je suis plutôt contre –, je ne vois pas pourquoi vous en faites un principe, alors que là il s'agit d'un déménagement qui est profitable à tous, qui a été demandé par presque 5000 personnes en dix jours, et qui en plus respecte la Constitution, puisqu'il donne la possibilité aux personnes handicapées de pouvoir enfin se rendre dans une poste accessible. Déjà, là, je ne comprends pas.

Concernant ce qu'a dit M^{me} Pérez, il y a un boulanger à Planète Charmilles. Planète Charmilles est rempli de petites arcades – eh oui, côté avenue d'Aire, il y a une boulangerie qui fait partie du centre Planète Charmilles et qui a aussi une sortie vers l'extérieur. Je ne vais pas donner de noms parce que je ne suis pas ici pour faire de la publicité pour mes collègues, mais je pense qu'il faut faire le tour de tout le centre commercial, parce que ce centre commercial est rempli de plein de petits commerçants qui attendent l'arrivée de la poste.

Concernant ce qu'a dit M. Pagani tout à l'heure à propos de la Coop des Charmilles, qui est historique, etc. – la Coop des Charmilles, elle est là parce que la Migros a fermé son arcade à la place des Charmilles pour déménager dans le centre Planète Charmilles. A l'époque déjà, cette Migros en arcade semi-souterraine, à côté d'un magasin de tabac et d'un petit tea-room, a été fermée pendant presque une année avant que la Coop décide de s'y installer en lieu et place de la Migros. Alors oui, je pense que je connais le quartier plus que vous parce que j'y ai grandi. Donc déjà ça c'est une bêtise.

On va parler d'économie deux minutes. Les centres commerciaux qui travaillent le plus sont ceux qui ont dans leur centre des offices postaux. Si vous regardez le centre commercial de Balexert ou le centre commercial de Lancy, ce sont des centres commerciaux qui travaillent bien parce que les gens y trouvent le parking, la poste pour prendre leur argent pour faire leurs petits achats; ils ont tous les services à proximité. Et, je tiens à le dire, les centres commerciaux n'ont pas que des grands distributeurs orange, ils ont plein de petits commerçants, je

Motions: déménagement de la poste de la place des Charmilles
au centre commercial Planète Charmilles

ne vais pas vous faire la liste totale, mais amusez-vous à faire le tour: Planète Charmilles c'est quand même 45 petits commerces.

Mais voilà, on préfère laisser les centres commerciaux avec des postes en dehors de la ville de Genève, comme ça la taxe professionnelle ira à la commune de Vernier pour Balexert, à la commune de Lancy pour Lancy-Centre, etc. M^{me} Salerno nous parlait tout à l'heure des bénéfices de l'Hôtel Métropole qui font marcher les autres services de la Ville. Là, typiquement, accepter ce déménagement c'est un plus, c'est aussi de la taxe professionnelle qui rentrera en plus, c'est de l'argent en plus dont la Ville a besoin aussi, qui fait marcher le commerce. C'est un tout, c'est une machine, c'est plus d'emplois, mais ça on n'en parle pas.

Maintenant, je suis vraiment désolée pour M^{me} Goehner-da Cruz, mais le rapport sur la pétition votée à la commission des pétitions au mois de décembre n'est toujours pas à l'ordre du jour, donc je ne sais pas si elle l'a rendu dernièrement ou pas, en revanche la raison pour laquelle les deux motions ont été posées, c'est que nous avons appris entre-temps que le Conseil administratif, malgré le vote en commission des pétitions, avait déjà envoyé une lettre qui, de nouveau, disait qu'il n'était pas pour le déménagement, qu'il acceptait éventuellement que la poste aille provisoirement à Planète Charmilles pendant les travaux de réaménagement dans l'immeuble actuel ou de réfection complète de cet immeuble, mais qu'après elle devrait réintégrer ses locaux d'origine rénovés.

Là aussi, je suis désolée, mais j'ai l'impression que ce Conseil administratif n'y connaît rien en matière d'économie, parce qu'un commerce, petit ou grand, qui se déplace, ça lui coûte une blinde de se déplacer et de se re-déplacer. Cet argent investi dans tous ces travaux, ce sont des emplois qui seront perdus après. A un moment donné, l'économie, il faut apprendre comment ça fonctionne. Chacun son métier, vous me direz, mais moi je dois dire que là j'ai entendu beaucoup de bêtises. Ce soir, au Conseil administratif, je pense que vous allez voir qu'une très grande majorité, voire la totalité de ce plénum va voter pour ce déménagement. Tous ceux qui ont signé la motion M-1413 et tous ceux qui vont la voter ce soir vous demandent de retirer vos oppositions de manière immédiate, et je n'ai pas besoin de vous dire que nous serons au taquet pour voir que vous réalisez ce qu'on vous demande, pour une fois! Merci.

M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve). Je voulais revenir justement sur la pétition. J'ai entendu parler aussi ici d'un sondage qui a été fait à la Poste. Je ne comprends pas comment on peut le comparer à la pétition; c'est 120 à 130 personnes qui ont été sondées à la poste des Charmilles par la Ville de Genève ou par un mandataire de la Ville de Genève. Cela a coûté un saladier à la Ville, pour 130 personnes. Il y a plus de 4300 signatures pour la pétition.

Motions: déménagement de la poste de la place des Charmilles
au centre commercial Planète Charmilles

M. Daniel Sormanni (MCG). Trois mots, Monsieur le président: vous transmettez à M. Pagani que je n'accepte pas qu'il me traite de menteur, parce que je pense que c'est inadmissible. C'est plutôt lui qui a dit des chiffres absolument erronés, en prétendant que désormais, depuis Planète Charmilles, la poste serait à 200 m alors qu'elle est à 550 m, et je l'invite à vérifier ça aussi sur Google Maps ou à aller marcher à pied et compter ses pas. M. Pagani a, pendant quelques lustres, habité à la rue du Village-Suisse à la Jonction; je peux donc prétendre qu'il ne connaît pas le quartier, alors que moi j'y habite depuis quarante-cinq ans, si ce n'est cinquante. Je ne peux pas accepter d'être traité de menteur.

Ici, une fois de plus, on n'est pas dans le cas d'une fermeture d'un bureau de poste, on est dans le cas d'un déplacement profitable à toutes et tous. C'est de ça qu'on parle et de rien d'autre. Croyez bien que si j'ai dit que je savais qu'à la rue du Stand le Conseil administratif avait accepté à terme sa fermeture, figurez-vous que je ne l'ai pas inventé. Ce ne sont pas des rumeurs, c'est une information certifiée, mais je ne vous dirai pas de qui elle émane. Je vous invite encore à voter sur le siège ces deux motions.

M. Jean-Pascal Cattin (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis un petit peu embarrassé, parce que je ne comprends pas très bien le positionnement de notre magistrat M. Pagani. En réalité je n'ai pas besoin d'être un ingénieur en circulation, comme il l'a dit hier, pour avoir le sens des distances. Voyez-vous, je suis né au chemin des Sports, à 100 m du stade des Charmilles, et la seule poste qu'on avait à l'époque c'était celle qui se trouvait juste à côté de la place des Charmilles. Quand on avait un paquet ou un recommandé à aller chercher, on marchait jusque-là et ça ne tuait absolument personne.

De quoi s'agit-il aujourd'hui? En l'occurrence, il s'agit simplement d'installer une nouvelle poste, moderne, adaptée aux besoins actuels, qui se trouve dans un centre commercial, et comme l'a dit très justement ma préopinante tout à l'heure, il est exact que les postes qui se trouvent dans les centres commerciaux, notamment celui de Balexert, fonctionnent à plein pot, si vous me passez l'expression, y compris les samedis, et parfois restent même ouvertes le samedi après-midi. Il faut quand même en être conscient. Je n'arrive donc pas à m'expliquer la position de M. Pagani qui voit là des fermetures de postes qui n'existent pas. En réalité, on est en train de transformer une poste afin de la rendre plus fonctionnelle pour les habitants du quartier. Où est le problème? On parle de 300 m. Nous, quand on était gamins, on faisait beaucoup plus de trajets que ça à pied, et personne ne discutait. Je vous remercie de votre attention.

Motions: déménagement de la poste de la place des Charmilles
au centre commercial Planète Charmilles

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. Rémy Pagani.

Une voix. Encore?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la messe est dite, toujours est-il que je tiens à dire quelque chose, pour le *Mémorial*, pour au moins prendre date de cette décision du Conseil municipal, que j’imagine nous allons discuter au Conseil administratif. D’abord, l’enquête qu’a menée la Ville de Genève, c’est la Poste qui devait la mener. On a demandé l’autorisation de pouvoir faire cette enquête au sein des bureaux de poste, et ça nous a été refusé par la Poste; c’est dire à quel point la Poste a joué le jeu dans cette affaire... Les enquêteurs ont été mandatés par la Ville de Genève, ce qui correspondait d’ailleurs à la demande du médiateur nommé par les autorités fédérales pour essayer de trouver une solution, mais la Poste nous a empêchés de faire notre travail régulièrement.

Deuxièmement, Mesdames et Messieurs, il y a quand même un phénomène qui doit être dit ici, qui concerne ce qui se passe dans les magasins et notamment dans les grandes surfaces, c’est que la Poste organise la distribution des paquets, comme vous le savez, et participe à la baisse du chiffre d’affaires à hauteur de 15 à 17% de l’ensemble des commerces avec l’e-commerce. C’est ça, la véritable transformation dans laquelle nous nous trouvons aujourd’hui. Dans un certain nombre de centres commerciaux, celui-là en particulier, si vous allez voir les arcades, il y a beaucoup de petits commerçants qui survivaient avant mais qui ne survivent plus, avec la concurrence menée par ce grand distributeur qu’est la Poste de notre pays. Je trouve qu’il y a là des réflexions qui doivent être menées. Celles qui prévalent aujourd’hui, je le rappelle, ne mettent pas le citoyen au centre des préoccupations de ce grand service public qu’était la Poste. Je le regrette, j’en prends acte et nous en tirerons les conséquences qu’il convient.

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1402 au Conseil administratif est accepté sans opposition (63 oui et 4 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1413 au Conseil administratif est accepté sans opposition (64 oui et 4 abstentions).

Les motions sont ainsi conçues:

MOTION M-1402

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'entreprendre des discussions avec la direction de la Poste afin de concrétiser ce transfert au plus vite;
- d'entamer des négociations au sujet de l'affectation du terrain, appartenant à Poste Immobilier, laissé à la suite de ce départ.

MOTION M-1413

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de retirer immédiatement et sans conditions tous les recours concernant ce déménagement.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement, cosignée par M. Simon Brandt et M^{me} Brigitte Studer... (*Exclamations et rires.*) Je laisse la rumeur envahir les bancs du Conseil municipal! La motion d'ordonnancement demande de traiter l'urgence N° 8 sur la motion M-1412 intitulée «Pas d'expulsion du Trialogue sans relogement effectif» et l'urgence N° 16 sur le rapport P-385 A sur la pétition intitulée «Pour une solution de relogement de l'association Le Trialogue». Elle donne pour explication la résiliation de la convention de mise à disposition qui est fixée au 28 février.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1412 et le rapport P-385 A est acceptée par 48 oui contre 17 non (3 abstentions).

6.a) Motion du 5 février 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Stefan Gisselbaek, Uzma Khamis Vannini, Brigitte Studer et Christina Kitsos: «Pas d'expulsion du Trialogue sans relogement effectif» (M-1412)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le vote à l'unanimité de la pétition P-385 soutenant la demande de relogement du Trialogue;
- la résiliation unilatérale de la convention de mise à disposition des locaux du Trialogue par la Gérance immobilière municipale (GIM), du 21 janvier 2019;
- la tentative de mise devant le fait accompli du Conseil municipal qui n'a pas encore pris position sur cette question;
- la nécessité de trouver une solution de relogement à cette association afin de conserver le réseau de solidarité mis en place par celle-ci;
- que l'absence de relogement du Trialogue mettra fin aux activités de cette association après vingt et un ans de service à la population;
- les nombreuses possibilités de relogement permises par le parc immobilier municipal,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de suspendre la procédure d'expulsion de l'association Trialogue jusqu'à ce que de nouveaux locaux correspondant à ses besoins lui soient affectés.

6.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 16 mai 2018: «Pour une solution de relogement de l'association Le Trialogue» (P-385 A)².

Rapport de M^{me} Brigitte Studer.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2018. La commission l'a traitée le 12 novembre 2018, sous la présidence de M^{me} Sophie Courvoisier. Les notes de séance ont été prises par M. Nicolas Rey, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 4808.

² «Mémorial 175^e année»: Commission, 7183. «Mémorial 176^e année»: Motion d'ordonnancement, 4812.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 12 novembre 2018

Audition de M. Oscar von Burg, président et M^{me} Doris Gorgé, vice-présidente et fondatrice de l'association Le Trialogue

M. von Burg précise qu'ils représentent les 800 signataires de la pétition, lancée le 16 septembre 2017 à l'occasion des 20 ans du Trialogue. Depuis ce jour et leur audition de ce soir, la situation en termes d'échéance de leur évacuation de la villa qu'ils occupent au 11, avenue de la Forêt a évolué, mais le problème de fond reste d'actualité: ils n'ont pour l'heure aucune piste sérieuse pour leur relogement.

Il souhaite rappeler les faits. C'est lors d'une visite dans le cadre du suivi de leur subvention en décembre 2016 que M^{me} Chiara Barberis, cheffe du service Agenda 21 – Ville durable (A21) et M^{me} Corinne Taddeo, administratrice du Fonds chômage, au sein d'A21, un service du département de M^{me} Sandrine Salerno, les ont informés de la nécessité de déménager.

C'est depuis ce moment qu'ils ont commencé à rechercher une solution. La Gérance immobilière municipale (GIM) leur a proposé deux objets, mais il s'agissait d'arcades et pas de bureaux. Après les avoir visités, ils ont décliné ces propositions en raison des investissements conséquents nécessaires pour les transformer en bureaux. Il précise qu'une des arcades proposées, sise rue de l'Avenir aux Eaux-Vives (anciennement le Vestiaire social), n'a toujours pas trouvé preneur et que le loyer mensuel de cette arcade était de 5975 francs, charges comprises.

En avril 2017, le Trialogue a exploré la possibilité de louer une surface dans le nouvel écoquartier de la Jonction. Toutefois, ils n'ont pas reçu le support de M^{me} Salerno à temps et le délai de dépôt des candidatures s'est écoulé.

Lors d'une réunion du 8 août 2017 portant sur une autre question avec M^{me} Nathalie Böhler, directrice du département des finances et du logement (DFL) et son équipe, M^{me} Barberis les a informés qu'ils allaient recevoir une fin de bail pour décembre 2017, avec une éventuelle prolongation jusqu'à fin juin 2018. C'est cette information qui les a motivés à lancer cette pétition lors de leur fête des 20 ans.

Le 17 avril 2018, ils ont reçu un courrier de M. Enrico Tognon, gérant au sein de la GIM, leur enjoignant de vider la villa pour décembre 2018. Toutefois, dans une lettre du 3 mai 2018, M^{me} Sylvie Bietenhader, cheffe de la GIM, les a informés que la démolition de la villa interviendrait au plus tard en septembre 2019.

Le Trialogue a appris que c'est la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) qui allait construire sur la parcelle actuellement occupée par

Motion et pétition: relogement de l'association Le Trialogue

l'association. Or, les bureaux de la FVGLS se trouvent juste à côté du Trialogue au 13, avenue de la Forêt. M. von Burg précise qu'ils sont bien entendu en contact avec la fondation, avec M. Miltos Thomaidis, son codirecteur.

M. von Burg explique que ce sont les seules informations officielles dont ils disposent actuellement, en dehors de quelques «bruits de couloirs».

M. von Burg souhaite ensuite partager quelques aspects importants. Il constate que la situation évolue régulièrement. Il était dans un premier lieu question de fin 2018, alors qu'à présent il s'agit de fin septembre 2019, mais sans plus de précision. A ce jour, le dossier de démolition est encore à l'instruction, et cela depuis mai 2018. Il faut savoir que le Trialogue n'a pas à proprement parler de bail à loyer (le bail est reçu avec un retard de plus d'une année). Ils s'interrogent ainsi sur la base juridique pour leur évacuation.

Le Trialogue est au bénéfice d'une gratuité d'un montant annuel de 33 844 francs. M. von Burg tient à remercier le Conseil municipal pour la leur avoir accordée depuis que le Trialogue est installé à l'avenue de la Forêt en 2004.

Il faut aussi savoir que la villa permet de disposer d'une surface utile de 200 m² et que, certains jours, il n'est pas possible d'offrir une place de travail à chacun des bénévoles de l'association, notamment aux juristes. Le garage a même été transformé en salle informatique.

M. von Burg rappelle que la demande pour les différents services offerts par le Trialogue augmente régulièrement: ces derniers mois, la fréquentation des deux permanences juridiques est en moyenne de plus de 28 personnes par permanence (lundi après-midi et mercredi matin), avec des pointes pouvant atteindre 35 personnes.

Il explique que le Trialogue a pour principe d'accueillir tout le monde et de répondre à toutes les demandes. L'association a commencé ses activités il y a vingt ans avec 17,40 francs en banque. Or, au fil des années, grâce au travail de l'association, à son savoir-faire, à sa réputation, le Trialogue a gagné la confiance des acteurs institutionnels avec lesquels il travaille en réseau. M. von Burg souligne que c'est le sérieux du Trialogue qui constitue sa meilleure arme.

Le Trialogue souhaite pouvoir continuer ses activités et offrir le même niveau et la même qualité de services à ses consultants. Il rappelle une nouvelle fois que la maison ne désemplit pas et qu'ils ont même des problèmes de place de travail pour les juristes stagiaires de l'association, ce qui n'est pas sans rapport avec l'augmentation des dossiers traités (recours, etc.).

En termes de solution de relogement, M. von Burg explique qu'ils avaient placé leurs espoirs, en 2017, dans l'écoquartier de la Jonction, mais sans succès. Ils avaient étudié le projet en détail et rédigé une offre à l'attention de la Ville de Genève avant de devoir abandonner.

Il insiste ensuite sur le fait qu'ils ne souhaitent pas, en cas de départ anticipé et avant la démolition, voir cette villa se transformer en squat. C'est une de leurs craintes et il souhaite en informer les membres du Conseil municipal. Le week-end, le jardin de la villa est souvent le théâtre d'occupation illicite de la part d'individus fortement alcoolisés et la police est déjà intervenue à plusieurs reprises.

M. von Burg aborde ensuite les trois demandes qu'ils souhaitent soumettre à la commission:

Premièrement, il s'agit d'une question de financement. Le Trialogue serait en mesure d'absorber un loyer annuel de 20 000 à 25 000 francs, sans remettre en cause la nature et l'étendue de ses prestations. Mais si le loyer du futur local devait dépasser les 25 000 francs, leur association aurait besoin d'un coup de pouce du Conseil municipal.

Deuxièmement, M. von Burg explique qu'en principe, le Trialogue devrait trouver une solution de relogement dans le périmètre de la Ville de Genève, vu que l'association bénéficie d'une subvention de la Ville. Mais selon M^{me} Barberis, il serait possible de chercher légèrement en dehors de ce périmètre. Cela dépend aussi du Conseil municipal et de son soutien en vue du maintien de la subvention, même si le lieu d'accueil du Trialogue devait se situer juste à la périphérie de la Ville de Genève. Ils demandent donc à pouvoir chercher un local convenable d'une dimension d'environ 200 m² également à la périphérie de la Ville de Genève, idéalement proche des voies de tram ou de bus. Le service Agenda 21 ne s'y opposerait pas.

Troisièmement, M. von Burg informe que M^{me} Böhler leur a clairement dit lors d'une réunion dans son bureau que pour l'attribution des locaux, la Ville de Genève privilégie les locataires privés qui ont les moyens, ensuite les services de la Ville de Genève elle-même et enfin seulement les associations. Or, cet ordre de priorité diminue les chances de relogement du Trialogue à court terme. Ils demandent donc un appui solide du Conseil municipal dans leur recherche de locaux adaptés à leurs activités et à leur évolution croissante.

M^{me} Gorgé ajoute qu'au moins 13 000 personnes sollicitent chaque année l'aide du Trialogue, un nombre très élevé. Elle rappelle qu'il s'agit de l'une des dernières structures où tout est gratuit et où l'on peut se présenter sans rendez-vous. Il s'agit d'une structure «familiale». M^{me} Gorgé estime qu'il est très important de sauvegarder cet esprit, qui aide les gens à se reconstruire. Elle conclut en remerciant le Conseil municipal pour son aide et son soutien.

Questions des commissaires

Est-ce que le Trialogue cherche plutôt une maison ou des bureaux?

M. von Burg répond que l'idéal serait en effet de retrouver une maison.

Motion et pétition: relogement de l'association Le Trialogue

M^{me} Gorgé souligne l'importance de pouvoir cuisiner des repas et de disposer d'une grande salle permettant d'accueillir tout le monde. Actuellement, durant les deux permanences hebdomadaires, tout le monde est présent dans une même salle, ce qui permet de former les bénévoles. C'est un aspect important, mais ils ne veulent pas paraître trop exigeants ni trop gourmands.

La présidente rappelle que la Ville met à disposition gratuitement les locaux et demande comment le reste fonctionne.

M. von Burg explique que le Trialogue dispose également d'une subvention de la Ville de Genève de 266 400 francs, ainsi que d'une aide financière en provenance d'autres communes d'un total de 50 000 francs. A cela s'ajoutent quelques dons privés. Le budget total est de presque 400 000 francs.

M^{me} Gorgé ajoute que lorsque le Trialogue a commencé son activité, l'association a bénéficié d'une première subvention cantonale afin d'ouvrir un poste de secrétaire. Puis, la Ville de Genève a fait de même pour une deuxième secrétaire. Suite à l'accord de répartition entre la Ville de Genève et le Canton, ces deux subventions sont revenues à la municipalité. Récemment, le Trialogue a obtenu une subvention supplémentaire pour un poste d'assistant juridique. La subvention de la Ville de Genève est exclusivement consacrée à ces trois salaires, tandis que leur budget permet de payer une personne responsable des nettoyages, par l'intermédiaire de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO).

La présidente en conclut qu'aux 400 000 francs s'ajoutent les 33 844 francs de mise à disposition de la villa.

M. von Burg explique que ceux-ci, à cause de la nouvelle comptabilité RPC 21, en vigueur dès 2017, n'apparaissent en fait plus dans les 400 000 francs mais s'ajoutent effectivement aux 266 400 francs de subvention de la Ville de Genève.

Est-ce que cette pétition a également été déposée au Grand Conseil?

M. von Burg répond qu'ils se sont concentrés sur la Ville de Genève. Au niveau cantonal, M. Mauro Poggia a signé la pétition, car il était présent lors de la célébration des 20 ans du Trialogue.

Une commissaire salue l'énorme travail fourni par le Trialogue et souligne l'importance de voir leurs activités se poursuivre. Pourraient-ils par exemple s'installer dans l'usine Kugler?

M. von Burg admet que l'éventualité de retrouver le même type de maison que celle dont ils disposent maintenant relève de l'ordre de l'idéal imaginaire.

Combien de collaborateurs compte le Trialogue?

M^{me} Gorgé répond qu'ils en ont près de 40, entre les bénévoles et les trois salariés.

Motion et pétition: relogement de l'association Le Trialogue

M. von Burg ajoute concernant le relogement qu'ils ne consultent pas que la liste de la GIM, qu'ils ont par exemple pris contact avec Genève roule, mais précise que les discussions avec le bailleur s'avèrent très compliquées.

Est-ce qu'ils cherchent aussi auprès du Canton?

M^{me} Gorgé confirme, mais exprime leur crainte de voir l'aide de la Ville de Genève qui leur est absolument indispensable cesser, s'ils trouvent un local situé en dehors des limites administratives de la Ville de Genève.

Pourquoi l'installation dans une arcade serait-elle trop compliquée?

M. von Burg explique que le problème d'une arcade relève des travaux nécessaires à transformer un local destiné à un magasin en bureaux. La configuration peut s'avérer peu favorable à une telle transformation, par exemple si les murs de derrière sont borgnes. La Ville de Genève leur a aussi confirmé que cette solution ne serait pas adéquate.

Est-ce qu'une arcade ne permettrait pas de disposer d'une grande salle?

M^{me} Gorgé précise qu'ils doivent aussi disposer de bureaux nécessaires pour les rendez-vous avec des personnes que le Trialogue aide avec leurs dossiers de candidature, ce qui est une activité sur rendez-vous.

M. von Burg ajoute que le Trialogue reçoit une population qui n'est pas directement aidée par l'Office de l'emploi.

Est-ce que c'est uniquement l'Agenda 21 qui est la référence de la Ville de Genève?

M^{me} Gorgé explique qu'il s'agissait d'abord du département de la cohésion sociale et de la solidarité de M^{me} Esther Alder. Elle avait demandé une subvention supplémentaire pour augmenter le taux d'activité de la juriste qui la seconde à 75%. Ayant constaté que cette demande d'augmentation de la subvention ne figurait pas dans le budget de la Ville, elle a écrit à la commission des finances afin de lui demander de faire un amendement, ce qui a été fait. C'est ainsi que le poste complet a pu être créé et qu'une rocade de la subvention a eu lieu: c'est désormais le département des finances et du logement, le service Agenda 21 qui gère la subvention.

Est-ce que des donateurs privés se sont dits prêts à aider au relogement du Trialogue?

M. von Burg répond par la négative.

Un commissaire remercie les auditionnés pour leur site Internet, où tout est très bien expliqué et demande si le Canton dispose d'un local.

Motion et pétition: relogement de l'association Le Trialogue

M. von Burg explique qu'il a pris contact avec le service compétent du Canton, mais que ce dernier lui a répondu qu'ils n'avaient rien pour le moment.

Serait-il possible de trouver une solution provisoire?

M^{me} Gorgé rappelle qu'ils n'auraient dû rester que deux ans dans leur villa actuelle, alors que cela fait maintenant quatorze ans qu'ils y sont installés.

Une commissaire mentionne que l'Office cantonal de l'emploi fait appel à des sociétés externes pour diverses prestations et demande si c'est le cas du Trialogue.

M^{me} Gorgé explique que le Trialogue n'a pas de contrat de prestations. Il travaille beaucoup avec l'Hospice général ou l'Hôpital, car une personne au chômage n'est que très rarement seulement au chômage. Elle prend l'exemple des prestations de perte de gain et de la collaboration avec les médecins. Le Trialogue est très actif et compétent en matière de chômage et d'assurances sociales (une collègue a obtenu le brevet fédéral en assurances sociales), mais leurs collaborateurs sont amenés à – au moins – renseigner les personnes qui se présentent à Trialogue sur beaucoup de sujets différents.

Un commissaire, constatant que pour l'année 2017 la banque Pictet ainsi que plusieurs communes ont soutenu le Trialogue, demande si leur soutien est régulier.

M. von Burg précise que chaque année ils demandent à ce que l'aide soit reconduite, ce qui rend ce type de soutien relativement régulier, même si certaines communes sont plus régulières que d'autres. Il rappelle que la subvention de la Ville de Genève permet le financement de trois postes de travail, le reste du financement est assuré par les cotisations des membres et par des dons de personnes physiques.

Est-ce que le Trialogue envisage de faire payer les chômeurs ou plutôt le chômage lui-même?

M^{me} Gorgé explique qu'il s'agit principalement d'aide juridique; chaque permanence traite de recours et d'oppositions contre les décisions du chômage. Il est ainsi nécessaire de rester indépendant.

Une commissaire propose aux auditionnés de s'adresser aux fondations immobilières de droit public qui disposent souvent de locaux à louer.

Discussion et vote

Une commissaire se demande s'il faut voter au plus vite cette pétition ou alors procéder à l'audition de M^{mes} Salerno et Barberis.

Motion et pétition: relogement de l'association Le Trialogue

La présidente trouverait plus judicieux de voter rapidement, car la pétition P-385 ne demande que l'appui du Conseil municipal à la recherche d'une solution. L'audition de M^{me} Salerno ne lui paraît ainsi pas indiquée, d'autant plus que cela retarderait le traitement de cet objet.

Constatant que plus aucun commissaire n'est favorable à l'audition de M^{mes} Salerno et Barberis, elle propose de procéder au vote de la pétition.

Mis aux voix, le renvoi de la pétition P-385 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité des personnes présentes, soit par 13 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC).

Une commissaire demande s'il faut préciser dans le rapport que l'urgence est demandée. La présidente répond que la demande d'urgence dépendra ensuite des partis.

Annexes:

- pétition P-385
- flyer de présentation de l'association Le Trialogue
- document «Le Trialogue dans le paysage social genevois»



11, Avenue de la Forêt 1202 Genève
Tél. 022 340 64 80 - Fax 022 340 64 82
E-Mail : trialogue@infomaniak.ch
Site : www.letrialogue.com

RESEAU DE SOLIDARITE ENTRE RETRAITES, CHOMEURS ET PROFESSIONNELS
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

Monsieur Jean-Charles Lathion
Président du Conseil municipal
Service du conseil municipal
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

REÇU le
= 8 MAI 2018

Genève, le 2 mai 2018

Pétition du Trialogue pour son relogement

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir une pétition lancée par le Trialogue en septembre 2017 et qui a recueilli plus de 700 signatures, et que nous vous prions de bien vouloir traiter lors de la prochaine séance du Conseil municipal.


Les signataires de cette pétition demandent aux membres du Conseil municipal de la Ville de Genève et aux députés du Grand Conseil de soutenir le Trialogue dans la recherche et l'attribution d'une maison ou d'un cadre favorable dans lequel il puisse continuer à offrir ses prestations essentielles pour de très nombreuses personnes et à œuvrer pour la cohésion sociale de notre ville et de notre canton.

Un courrier de la Gérance Immobilière Municipale daté du 17 avril 2017 nous demande de quitter les locaux sis au 11, avenue de la Forêt pour le 31 décembre 2018.

A ce jour nous n'avons pas de solution de relogement.

En conformité avec les exigences légales, nous vous adressons une page munie de 10 signatures. Nous tenons bien entendu à votre disposition une copie de toutes les pages de la pétition qui totalisent à ce jour plus de 700 signatures.

Dans l'attente de vos nouvelles et de l'opportunité d'être auditionné par votre Commission des pétitions, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Oscar von Burg
Président


Doris Gorgé
Vice-présidente



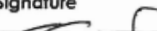
P-385

Pétition

Le Trialogue devra impérativement quitter la maison de l'Avenue de la Forêt au courant de l'année 2018, en raison de la construction imminente d'un immeuble sur l'emplacement de la maison.

Le Trialogue veut poursuivre son activité qui s'est avérée indispensable dans le paysage social genevois tout au long des 20 dernières années. Il ne pourra le faire que si de nouveaux locaux adaptés, tenant compte du nombre élevé de consultants et de leur accueil dans un cadre convivial et familial, soient trouvés rapidement.

Les signataires de cette pétition demandent aux membres du Conseil municipal de la Ville de Genève et aux députés du Grand Conseil un appui soutenu dans la recherche et l'attribution d'une nouvelle maison ou d'une structure de type familial, dans laquelle le Trialogue puisse continuer à offrir ses prestations indispensables pour de nombreuses personnes et à œuvrer pour la cohésion sociale.

Nom, Prénom	Adresse complète	Signature
		

Peuvent signer cette pétition: Toute personne domiciliée à Genève

Association Le Trialogue
11, Avenue de la Forêt
1202 Genève

Motion et pétition: relogement de l'association Le Trialogue

"LE TRIALOGUE"

Le monde du chômage et l'exclusion qui en découle font peur. Nous n'y pensons pas trop et parfois même nous nous défendons d'y penser en passant à l'offensive, critiquant péte-mête la passivité et les abus des chômeurs ou des assistés. Nous nous mettons ainsi à l'abri et nous nous donnons bonne conscience.

En évitant de connaître un monde qui effraie, nous entretenons l'exclusion.

Le Trialogue est un réseau de chômeurs, de professionnels et de retraités, tous bénévoles, qui s'est donné comme principal objectif d'apporter un soutien concret, dans l'urgence ou dans l'attente d'une aide institutionnelle, à des personnes se trouvant brusquement dans une situation de détresse matérielle ou morale, le plus souvent à cause de la perte d'un emploi.

Marginalisées et fragilisées, les personnes privées de leur emploi vivent trop souvent l'isolement, la honte et le repli sur soi. Le Trialogue se propose de leur venir en aide, ponctuellement et avant qu'elles ne s'excluent elles-mêmes.

De leur côté, les retraités, riches d'expérience et de compétences dans leur domaine, se sentent parfois aussi "mis à l'écart" du monde actif. Non sollicités, ils révèlent souvent l'étonnant paradoxe d'une richesse inexploitée et d'un enfermement sur une inutilité sociale.

Le TRIALOGUE c'est des informations, des ordinateurs, des adresses, des écritures et des recours, mais c'est aussi du temps pour l'écoute, des sourires, des émotions partagées, un lieu où l'échec n'est pas jugé; la faiblesse d'aujourd'hui peut devenir la force de demain.

Le TRIALOGUE c'est surtout une maison où poser provisoirement son sac, un toit pour les intempéries sociales qui deviennent parfois des intempéries domestiques dans la spirale trop connue du chômage.

Le TRIALOGUE c'est aussi vous tous qui nous offrez votre collaboration et votre soutien moral ou financier.

Si l'exclusion nous interpelle, elle pourrait bientôt ne plus nous révolter.

Le Trialogue veut parler sur la solidarité!

* * *

Le Trialogue édite et met à jour sur Internet «**Le Guide des droits et devoirs des chômeurs**» (www.guidechomage.ch).

La réalisation du site a été financée par la Ville de Carouge et la Fondation Hans Wilsdorf.

**LES PERSONNES INTERESSEES
PAR NOS ACTIVITES SONT LES
BIENVENUES.**

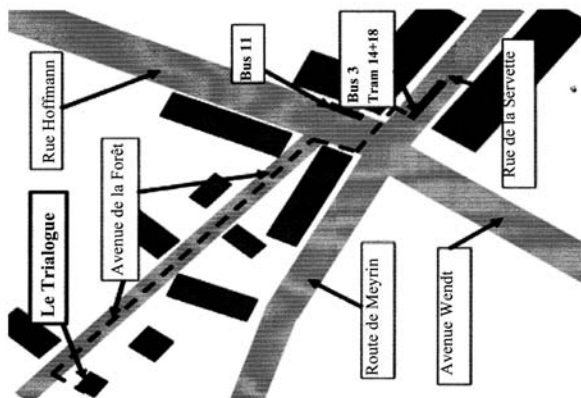
**Venez partager notre repas
de midi
(petite participation)
Merci de s'annoncer !**

Un geste amical :

**Collectionnez les bons «CUMULUS»
de la Migros**

**Glissez-les dans une enveloppe que le
facteur déposera au Trialogue.
Ils serviront à acheter röstis, salades,
café, papier, encre et stylos.**

Merci !

PLAN

Arrêts TPG : Servette
 Bus : lignes 3 et 11
 Tram : lignes 14 et 18

Nos activités**Sans rendez-vous :**

- Permanence assurance-chômage le lundi de 14h à 16h
- Permanence d'accueil et d'informations juridiques le mercredi de 9h à 11h30

Sur rendez-vous :

- Permanences : conflits de travail - social - endettement - assurances et invalidité - impôts - conseils pour indépendants
- Aide individuelle à la recherche d'emploi, dossiers de candidature (CV - offres)
- Appui informatique
- Mise à disposition d'ordinateurs, de journaux et d'internet (mardi et jeudi)
- Cours individuels de français

Toutes nos prestations sont gratuites
 Les enfants sont les bienvenus!



**Réseau de solidarité
 entre
 Retraités, Chômeurs
 et
 Professionnels**

Association d'entraide fondée en 1998
 Reconnue d'utilité publique

Adresse: Avenue de la Forêt 11 - 1202 Genève
 Tél.: 022 340 64 80 Fax: 022 340 64 82
 Horaires: du lundi au jeudi
 de 09h à 12h et de 14h à 16h30

Email: trialogue@infomaniak.ch
 Site Internet: www.letrialogue.com
 CCP No 17-216048-9



11, Avenue de la Forêt 1202 Genève
Tél. 022 340 64 80 Fax 022 340 64 82
E-Mail : trialogue@infomaniak.ch
Site : www.letrialogue.com

RESEAU DE SOLIDARITE ENTRE RETRAITES, CHOMEURS ET PROFESSIONNELS
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

Le Trialogue est un réseau de solidarité animé par une trentaine de spécialistes bénévoles, en accompagnement social, en droit, en assurances sociales, en ressources humaines, en informatique ... Reconnu à but non lucratif, le Trialogue dispose depuis 1997 d'une petite maison prêtée par la Ville de Genève et bénéficie d'une subvention annuelle qui lui permet d'offrir chaque année plus de douze mille prestations aux personnes défavorisées, à la recherche d'un emploi, en fin de droits ou marginalisées par la société.

* * *

Le Trialogue dans le paysage social genevois

Le chômage se gère différemment d'un individu à l'autre. Certains se remettent relativement bien d'une suppression temporaire d'emploi et démarrent sans problème majeur dans une nouvelle activité professionnelle, d'autres en revanche, plus fragiles, sont complètement détruits par la nouvelle vie sans emploi qu'ils ont à affronter. L'accueil convivial, de type familial, au sein d'une petite structure est primordial. Il redonne confiance. Autour de la table, à midi pour le repas, on se sent moins seul et des liens se nouent.

Le Trialogue n'est pas une association de défense des chômeurs mais un **réseau de solidarité animé par des spécialistes bénévoles**, en accompagnement social, en droit, en assurances sociales, en ressources humaines, en informatique etc.

La structure d'aide unique du Trialogue est largement reconnue et a fait ses preuves. Le Trialogue offre, le plus souvent à la demande des autorités du chômage et de l'Hospice Général, une aide ciblée et individualisée. Cette aide ne pourrait pas être apportée par les instances étatiques (prise en charge globale dans l'urgence et dans un même lieu par des spécialistes de divers horizons – discrétion – convivialité). Nos bénévoles spécialisés sont issus de **divers milieux économiques**. Leur regard est sans complaisance et dynamique, de quoi redonner quelques motivations aux plus découragés.

Les personnes qui viennent à l'association connaissent mal la loi et par conséquent leurs droits. Elles sont incapables de faire un recours ou de payer un avocat. Il n'est pas possible pour l'Etat d'aider les chômeurs à recourir contre les décisions rendues par ses divers services. Le Trialogue intervient en la matière avec l'objectivité nécessaire. Il s'est constitué une solide **bibliothèque juridique informatisée** en matière d'assurance-chômage afin de rester constamment au courant de la jurisprudence.

Le Trialogue offre à de jeunes stagiaires juristes ou titulaires du Brevet d'avocat une **première expérience professionnelle**. Leur stage représente un véritable tremplin vers un premier emploi. La quasi-totalité de ces jeunes trouve un emploi en cours ou à l'issue de leur stage.

Nos permanences juridiques et d'informations, ouvertes et gratuites, permettent d'offrir de précieux conseils à beaucoup de personnes non informées, désemparées devant les exigences des assurances sociales. Il s'agit d'assurance-chômage bien sûr, mais également d'aide sociale, de prestations complémentaires familiales, d'AI, d'AVS, du droit du travail, de la

Motion et pétition: relogement de l'association Le Trialogue

perte de gain..., tout étant fréquemment lié. Les oppositions et recours sont préparés ou revus en colloque hebdomadaire.

La fracture numérique frappe de plein fouet les demandeurs d'emploi, tout particulièrement les personnes peu formées ou ne maîtrisant pas encore bien le français. Ces dernières ne savent pas utiliser les outils informatiques et n'en ont parfois pas, raison pour laquelle ils se tournent vers les structures associatives, souvent trop tard, lorsque les pénalités sont déjà tombées et les précarisent. Le Trialogue leur offre une aide en leur constituant un solide dossier de candidature et en leur offrant, si besoin est, un accompagnement dans la durée.

Les passages et transitions en matière de prise en charge ne font pas l'objet d'assez d'attention et laissent trop d'assurés sur le carreau. Le Trialogue évalue la situation des consultants dans son ensemble et, dans le dédale des assurances sociales, il leur apporte une aide juridique et de précieuses informations, leur évitant ainsi un tourisme social, terriblement éprouvant matériellement et psychologiquement. Le Trialogue apporte des outils, de l'aide et une grande disponibilité.

Les personnes étrangères qui ont été aidées au Trialogue pendant un certain temps mettent ensuite leurs connaissances à disposition de leur entourage. Elles ont très souvent elles-mêmes participé à l'**intégration** de leurs compatriotes ! Le caractère non institutionnalisé et convivial de l'aide dispensée au Trialogue favorise les contacts, la confiance et l'envie d'apprendre et d'aider à son tour.

Le Trialogue tend à **réduire le "tourisme social"** qui épuise le chômeur tout comme les intervenants sociaux en effectuant un sérieux travail de réseau et de médiation. Il collabore régulièrement avec les instances du chômage, l'Hospice Général et de manière soutenue avec l'Hôpital cantonal, Belle-Idée, les Centres de thérapies brèves, l'AI et les institutions spécialisées.

Le Trialogue contribue à faire connaître l'assurance-chômage et offre gratuitement sur Internet la consultation d'un **guide mis à jour on-line (www.guidechomage.ch)**. Ce guide est connu et recommandé dans les publications de l'Université. Il fait office de référence. Il nécessite un intense travail de recherche afin de rester constamment à jour et d'inclure les changements législatifs et jurisprudentiels. Il est régulièrement consulté (**375'357** visites en un an, soit 1'001'282 pages consultées). Il répond à un réel besoin d'information.

Enfin, Le Trialogue en tant qu'**observatoire privilégié** dans le domaine du chômage permet, lors d'auditions parlementaires, non seulement d'apporter un avis éclairé mais aussi des réponses aux questions concrètes que se posent les décideurs.



Motion et pétition: relogement de l'association Le Trialogue

M^{me} Brigitte Studer, rapporteuse (EàG). La pétition P-385, déposée en mai 2018, a été traitée le 12 novembre par la commission des pétitions, qui a voté son renvoi au Conseil administratif à l'unanimité. Elle demande un appui pour une solution de relogement. Lancée à l'occasion des 20 ans de l'association, elle a été signée par 800 personnes. Le Trialogue se présente comme un réseau de solidarité entre retraités, chômeurs et professionnels. L'équipe est formée de trois professionnels et de plus d'une trentaine de bénévoles, dont beaucoup sont des juristes et des stagiaires juristes. Deux permanences par semaine sont proposées, ainsi qu'une aide individuelle. L'association soutient une population particulièrement vulnérable, des personnes à la recherche d'un emploi, souvent en fin de droit ou marginalisées socialement, loin du marché de l'emploi. Elle propose un accompagnement social, en droit, en assurances sociales, en ressources humaines, en informatique.

Le projet lie compétences professionnelles et partage de convivialité autour d'un repas. Il assure un excellent travail de réseau avec d'autres structures de la place. Depuis quatorze ans, le Trialogue est situé dans une maison appartenant à la Ville au 11, chemin de la Forêt. Fin 2016, l'association apprend qu'elle devra quitter cette maison. Un projet de construction prévoit sa démolition. La date a été repoussée à plusieurs reprises. Lors de l'audition, elle était prévue au plus tard en septembre 2019. Le Trialogue cherche des locaux. Les pétitionnaires parlent d'une recherche qui est difficile pour eux.

Ils ont reçu deux propositions de la Gérance immobilière municipale (GIM), mais qui ne leur convenaient pas. Le Trialogue a besoin d'une grande salle, comme aussi de bureaux pour les suivis individuels, d'une surface d'au moins 200 m². Une arcade telle que proposée demanderait beaucoup de travaux d'aménagement et coûterait donc cher s'ils ne disposaient pas de ces moyens. Ce qu'ils demandent avec cette pétition, c'est le soutien et l'appui du Conseil municipal à la recherche d'une solution de relogement qui doit permettre de maintenir autant les moments d'accueil et de repas que d'offrir ce suivi individuel de qualité.

Lors de l'audition en commission, le Trialogue demande également que la Ville accepte qu'il puisse s'installer si nécessaire un peu en dehors du périmètre de la Ville, avec le maintien de la subvention, que la Ville accepte une éventuelle augmentation de la subvention, selon le loyer qu'ils devront payer. Les questions des commissaires concernaient les points suivants: plusieurs ont exprimé leur reconnaissance de la qualité du travail de l'association. Plusieurs cherchaient à préciser et mieux comprendre les besoins de l'association et aussi à mieux pouvoir saisir les difficultés qu'ils ont rencontrées dans leur recherche de locaux. Ils avaient également quelques propositions à faire. Une partie des questions concernaient les finances. Les auditionnés ont expliqué que le Trialogue bénéficie de la gratuité des locaux de la part de la Ville et reçoit une subvention de 400 000 francs en tout, dont 260 000 francs par la Ville.

Vu l'urgence de la situation, la commission des pétitions n'a pas souhaité faire des auditions et a voté le renvoi au plus vite au Conseil administratif et cela à l'unanimité des personnes présentes. Merci donc d'appuyer cette pétition ici aussi.

Le président. Merci, Madame la rapporteuse. Je suis saisi d'une motion d'ordre de M. Omar Azzabi qui demande le débat accéléré. C'est un petit peu compliqué d'avoir à la fois une pétition et une motion, parce que le traitement est différent... Ce que je vous propose, pour mettre à niveau les deux objets, c'est de dire que nous sommes en préconsultation pour la motion, c'est-à-dire qu'il y a encore la parole aux motionnaires; en l'occurrence deux personnes l'ont demandée. Après, je vous fais voter l'entrée en matière pour la motion, et à ce moment-là les deux textes sont à égalité, c'est-à-dire que le Conseil municipal et le Conseil administratif peuvent intervenir comme ils le veulent. Si vous êtes d'accord, je vous ferai voter la motion d'ordre. Merci... La parole est à M. Simon Brandt en tant que motionnaire.

Préconsultation

M. Simon Brandt (PLR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la motion qui vous est soumise, en complément de la pétition, vise à forcer le relogement possible et nécessaire du Trialogue qui, il y a jusqu'à quelques heures, semblait totalement impossible. Je vous rappelle que la pétition P-385, dont M^{me} Studer vient de vous faire lecture, a été votée à l'unanimité en commission. Cela veut dire que la totalité des partis politiques représentés dans cette salle soutenaient la demande de relogement du Trialogue. Or, sans qu'on comprenne très bien pourquoi, voilà que la GIM, il y a une dizaine de jours, a envoyé un avis de résiliation du contrat avec le Trialogue, avec un départ à la fin du mois de février.

C'est vous dire s'il était nécessaire et urgent de débattre de ça aujourd'hui, alors même que la pétition demandant qu'on les reloge n'avait pas été traitée au Conseil municipal et que le Conseil administratif savait très bien que le rapport viendrait à l'ordre du jour aujourd'hui. On y a donc vu une tentative malheureuse de mettre le Conseil municipal devant le fait accompli et surtout une tentative désastreuse, qu'on ne peut pas qualifier autrement que d'une volonté manifeste de détruire quelque chose qui fait le tissu social et associatif de cette ville.

Etant donné, comme vous le savez, qu'une pétition n'est pas de droit impératif mais seulement dispositif, que le Conseil administratif n'est pas obligé de la respecter, il était nécessaire de l'accompagner d'une motion qui demande la chose suivante: qu'on suspende la procédure d'expulsion jusqu'à ce qu'une solution de

Motion et pétition: relogement de l'association Le Trialogue

relogement effective soit proposée au Trialogue. Par bonheur, j'ai cru comprendre hier de la bouche de M. Pagani qu'une solution était en passe d'être trouvée; c'est heureux. C'est cependant un peu navrant qu'il ait fallu la pression du Conseil municipal pour que ce qui était encore impossible il y a quarante-huit heures devienne brusquement possible aujourd'hui, mais tant mieux.

Je vous propose donc, au vu du dire de M. Pagani, qui engage le Conseil administratif, de voter la pétition comme la motion, et si tout va bien tout rentrera dans l'ordre d'ici quelques jours, étant donné que le Conseil administratif a manifestement enfin trouvé une solution de relogement au Trialogue, chose qu'il aurait pu faire beaucoup plus tôt, ce qui nous aurait évité ce débat ce soir.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Je serai très brève, dans la mesure où mon collègue, M. Simon Brandt, a dit l'essentiel. Je relève juste que la chronologie des événements est extrêmement malheureuse, alors que le Conseil administratif savait pertinemment que cette pétition devait être traitée. L'administration s'est empressée de dénoncer le contrat de prêt avant même que cette pétition puisse être traitée, ce qui nous a obligés à déposer une motion pour pouvoir sauvegarder les intérêts de cette association, dont l'activité au bénéfice de la population n'est plus à détailler; cela a été fait par M^{me} Studer. Je profite de l'occasion pour dire que je ne reprendrai pas la parole au nom des Verts, qui soutiendront également la pétition.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 48 oui contre 4 non.

Mise aux voix, la motion d'ordre demandant le débat accéléré est acceptée par 54 oui contre 1 non.

M. Didier Lyon (UDC). La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2018. Les pétitionnaires représentent les 800 signataires de la pétition, lancée le 16 septembre 2017 à l'occasion des 20 ans du Trialogue. Depuis ce jour et leur audition du 12 novembre 2018, la situation en termes d'échéance de leur évacuation de la villa qu'ils occupent au 11, avenue de la Forêt a évolué, mais le problème de fond reste d'actualité: ils n'ont pour l'heure aucune piste sérieuse pour leur relogement.

C'est lors d'une visite dans le cadre du suivi de leur subvention en décembre 2016 que des fonctionnaires du département de M^{me} Salerno les ont informés de la nécessité de déménager. C'est depuis ce moment qu'ils ont commencé à rechercher une solution. La GIM leur a proposé deux objets, mais il s'agissait d'arcades et pas de bureaux. Après les avoir visités, ils ont décliné ces propositions en raison des investissements conséquents nécessaires pour les transformer en bureaux.

Lors d'une réunion du 8 août 2017 portant sur une autre question avec des fonctionnaires du département de M^{me} Salerno, on les a informés qu'ils allaient recevoir une fin de bail pour décembre 2017, avec une éventuelle prolongation jusqu'à fin juin 2018. C'est cette information qui les a motivés à lancer cette pétition lors de leur fête des 20 ans.

Le Trialogue est au bénéfice d'une gratuité d'un montant annuel de 33 844 francs. Il faut aussi savoir que la villa permet de disposer d'une surface utile de 200 m² et que, certains jours, il n'est pas possible d'offrir une place de travail à chacun des bénévoles de l'association, notamment aux juristes. Le garage a même été transformé en salle informatique.

Le Trialogue a pour principe d'accueillir tout le monde et de répondre à toutes les demandes. L'association a commencé ses activités il y a vingt ans avec 17,40 francs en banque. Or, au fil des années, grâce à son travail, à son savoir-faire, à sa réputation, le Trialogue a gagné la confiance des acteurs institutionnels avec lesquels il collabore en réseau.

L'Union démocratique du centre demande le renvoi de la pétition P-385 au Conseil administratif. Par contre, l'Union démocratique du centre vous invite à refuser la motion M-1412. Nous estimons que l'acceptation de cette motion empêcherait tout déménagement de cette association, qui aurait beau jeu de refuser les propositions du Conseil administratif. Nous sommes convaincus que les propositions de nouveaux locaux sont acceptables.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est juste pour donner quelques précisions. J'aime bien comme on aligne les noix sur un bâton, mais quand même... M. Simon Brandt prétend que tout à coup le Conseil administratif aurait sorti une solution de son chapeau. Or, parce que je suis soucieux de ne pas faire des psychodrames, je me suis simplement ouvert de la situation à ce Conseil municipal: en fait je vais signer des actes notariés pour prendre possession d'une maison; une propriétaire individuelle nous a vendu son terrain et sa maison et le Conseil municipal a fait droit à cet achat. Il s'agit de la maison Derendinger et ça va se passer dans la semaine ou les deux semaines à venir, alors il ne faut pas dire que tout d'un coup le Conseil administratif a sorti cette solution de son chapeau parce qu'il y avait une pression. C'est simplement le fruit d'un processus qui amène aujourd'hui à constater, constater seulement, Monsieur le président, que cette villa est vide, qu'elle a deux fois 112 m² habitables et qu'elle est dans un parc de 1300 m².

Et puis on me fait dire qu'il n'y a pas de baux pour Trialogue... Il y a une convention de mise à disposition, c'est autre chose que des baux, et il a été

Motion et pétition: relogement de l'association Le Trialogue

signifié à Trialogue que la convention devait s'arrêter. Sur cet aspect, c'est M^{me} Salerno et, je pense, M. Sormanni qui vont nous informer exactement de la situation dans laquelle se trouve ce terrain, s'il y a une autorisation de construire en force, s'il y a d'autres choses qui nécessitent le départ urgent de cette association pour d'autres horizons.

M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S). Monsieur Pagani, je viens d'entendre, avec joie, que vous nous avez entendus, puisque vous annoncez une solution de relogement, ce qui correspond directement à la demande de la pétition. Je connais bien le Trialogue, parce que j'étais à la base de sa création, il y a plus de vingt ans. Le but premier du Trialogue était l'échange de savoirs des anciens avec les jeunes en recherche d'emploi. A la tête de l'association se trouve M^{me} Doris Gorgé, travailleuse sociale et juriste, qui travaillait à l'époque au Service social de Carouge et qui est la référente par excellence, informant les lieux sociaux et les chômeurs sur les lois et les renseignements touchant les problématiques des sans-emploi. Tous les services sociaux du canton font appel au Trialogue quand ils ont des problèmes à résoudre ou des personnes à orienter vers les lieux adéquats.

Je me suis aussi retrouvée, malheureusement, de l'autre côté de la barrière en perdant mon emploi fixe d'animatrice socioculturelle à la cinquantaine. Le Trialogue m'a apporté réconfort et j'ai rebondi sur un travail social auxiliaire. Quand je remplaçais, comme assistante sociale, aux Hôpitaux, je peux vous dire, Mesdames et Messieurs, que le numéro du Trialogue figure dans tous les lieux comme référent pour informer et pouvoir envoyer au bon endroit les personnes se retrouvant, par un accident ou autre chose, sans emploi. L'accueil du Trialogue et de la maison de la Forêt est réconfortant, souvent rassurant, et permet à des milliers de personnes qui sont ainsi accompagnées de se réinsérer dans les filières compliquées pour retrouver du travail. Ces échanges de savoirs sont possibles au Trialogue et aident les plus vulnérables à se rediriger sur le marché du travail.

Le 12 novembre dernier, nous avons auditionné M^{me} Gorgé et M. von Burg, président de l'association, qui nous ont dit chercher activement un relogement depuis 2017 – mais cela a déjà été dit donc je vais écourter. M. Pagani vient de dire qu'un espace de plus de 200 m² était disponible dans la villa qui va être proposée. Je voulais juste clarifier un élément. Le Trialogue accueille chaque année plus de 13 000 personnes et les accompagne grâce aux bénévoles et aux trois juristes qui sont présents; ils doivent refuser du monde... Ce qui nous a un peu choqués lors de l'audition, c'est la manière dont ils ont été reçus: la Ville leur disait qu'ils privilégiaient les locataires privés qui ont les moyens et attribuait des locaux en dernier lieu aux associations.

L'association du Trialogue a le droit d'être relogée. Aujourd'hui, nous avons reçu une bonne nouvelle. J'ai eu contact ce matin avec M^{me} Doris Gorgé, qui remercie tous les politiques de prendre en compte toutes leurs demandes; c'est une véritable bonne étoile pour toutes les personnes fragilisées qui arrivent au Trialogue. Merci de confirmer par écrit le relogement proposé à la villa du chemin D^r-Jean-Louis-Prévoist et de permettre sa pérennité. Nous renvoyons ces objets au Conseil administratif.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour moi ce débat ne part pas sur une bonne base, parce que ce qui est en cause ce n'est pas l'activité du Trialogue, bien au contraire, que je soutiens aussi et dont je suis un des rares à avoir demandé – et obtenu, d'ailleurs – l'augmentation de la subvention, en 2012 sauf erreur. Le problème n'est pas là. Le problème, c'est qu'une villa est vouée à la démolition parce qu'il y a un plan d'aménagement qui représente 203 logements, je vous le rappelle, dans lequel il y a évidemment la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), la Société coopérative d'habitation Genève, la plus grosse coopérative de Genève, soit 2000 logements, et un privé, De Gaudenzi, qui va construire pour la fondation et pour lequel nous allons racheter cet immeuble, dans lequel il y aura en plus une crèche.

Voilà ce qui est bloqué par cette problématique aujourd'hui. C'est de ça qu'il faut tenir compte. Nous soutiendrons la pétition, parce qu'évidemment on ne veut pas que Trialogue se retrouve à la rue. Par contre, on ne pourra pas soutenir la motion, parce qu'il ne faut pas bloquer la possibilité de démarrer ce chantier, qui est imminente – au début de l'été voire début septembre. Je crois qu'il faut se rendre compte d'une chose: ça fait plus de deux ans que Trialogue sait qu'il faut trouver une solution, que la Ville de Genève le sait aussi, qu'elle a proposé des solutions à Trialogue, qu'ils les ont toutes refusées. Evidemment, ils ont des exigences, mais peut-être que pour des moments transitoires il faut accepter une solution provisoire pour pouvoir rebondir sur une solution plus pérenne après, ce que jusqu'à maintenant ils ont refusé de faire puisqu'ils ont refusé les deux propositions de la GIM, qui étaient tout à fait acceptables.

Je peux vous dire aussi que la fondation, qui est sur le terrain, a œuvré pour trouver des solutions, parce qu'il y a aussi une problématique avec l'Astural; c'est la FVGLS qui a trouvé une solution pour reloger l'Astural, dans une villa de l'Etat. A un moment donné il faut aussi être raisonnable et se dire que oui, il faut trouver une solution mais non, il ne faut pas empêcher ce chantier de démarrer. Je vous rappelle que cela représente 203 logements et une crèche – 203 logements sociaux, je le précise, pour ceux qui n'auraient pas bien entendu.

Motion et pétition: relogement de l'association Le Trialogue

Il existe des solutions provisoires, parce que ce terrain est très grand. On pourrait installer des containers, et je crois savoir que Trialogue n'y est pas opposé. Il y a effectivement la villa au 17, chemin D^r-Jean-Louis-Prévoist, que la Ville de Genève a achetée récemment, qui pourrait servir aussi, mais il faut savoir qu'à terme il faudra l'évacuer quand le plan localisé de quartier (PLQ) sera en force dans le secteur. Il y a encore une autre solution, au chemin Mestrezat, puisqu'il y a une villa qui est aujourd'hui libre, qui a complètement été vidée; c'est la villa Patry, qui vient d'être rachetée, malheureusement, par un promoteur privé, mais peut-être que la Ville de Genève va préempter lorsque le notaire la préviendra de la signature de ce contrat.

Mesdames et Messieurs, je crois qu'il faut savoir raison garder. On soutient Trialogue, mais on ne veut pas bloquer ce PLQ, ces constructions qui peuvent démarrer d'une manière imminente. Personne ne met en cause ici l'activité de Trialogue, en tout cas pas nous puisqu'on les a toujours soutenus et qu'on a réussi à augmenter leur subvention. Ce n'est pas ça qui est en jeu. J'ai entendu pleurnicher, passez-moi l'expression, différents conseillers municipaux là-dessus, mais ce n'est pas ça l'enjeu; l'enjeu, c'est qu'ils savent depuis longtemps qu'il faut trouver une solution, et jusqu'à maintenant, si vous permettez, ils ne se sont pas beaucoup bougés, alors que la Ville s'est bougée! Je pense que vous les avez entendus en commission. Alors, oui pour soutenir la pétition mais non pour soutenir la motion visant à bloquer ce projet de construction. Je vous invite à faire de même, et je vous en remercie par avance.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre proposée par M^{me} Qerkini.

Mis aux voix, la motion d'ordre demandant la clôture du débat et le vote immédiat est acceptée par 55 oui contre 5 non (1 abstention).

Le président. Nous passons au vote sur la motion M-1412.

(Pendant la procédure de vote, M. Daniel Sormanni demande sur quoi porte le vote.)

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 56 oui contre 5 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de suspendre la procédure d'expulsion de l'association Trialogue jusqu'à ce que de nouveaux locaux correspondant à ses besoins lui soient affectés.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je ne suis pas d'accord!

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (58 oui).

M. Daniel Sormanni. Ça fait chier!

Le président. Monsieur Sormanni, j'ai cru comprendre que vous aviez quelques problèmes de constipation... les toilettes sont juste en face.

Une voix. On n'entend rien!

7. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions et le projet de délibération suivants:

- M-1409, de *MM. et M^{mes} Nicolas Ramseier, Stefan Gisselbaek, Michèle Rouillet, Rémy Burri, Patricia Richard, Pierre de Boccard, Florence Kraft-Babel et Simon Brandt*: «Pour une ville informatiquement *eco-friendly* à travers l'utilisation d'Ecosia»;
- M-1410, de *MM. et M^{mes} Simon Brandt, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Nicolas Ramseier, Michèle Rouillet, Georges Martinoli, Michel Nargi et Véronique Latella*: «Pour un réaménagement durable du triangle de Villereuse»;

Interpellations
Questions écrites

- M-1414, de *M^{mes}* et *MM. Alfonso Gomez, Olivier Gurtner, Uzma Khamis Vannini, Anne Carron, Albane Schlechten, Hélène Ecuyer, Daniel Sormanni, Simon Brandt* et *Pierre Scherb*: «Amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes lors de modifications de circulation liées aux chantiers»;
- PRD-209, de *M^{mes} Florence Kraft-Babel* et *Patricia Richard*: «Stop aux privilèges des secrétaires du bureau du Conseil municipal».

8. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu les interpellations écrites et l'interpellation orale suivantes:

- IE-75, de *M. Manuel Alonso Unica*: «Lutte contre les placards dorés»;
- IE-76, de *M. Manuel Alonso Unica*: «Whistleblowing»;
- IE-77, de *M. Simon Brandt*: «Accueil de participants à des manifestations sportives dans les abris PCi»;
- IE-78, de *M. Simon Brandt*: «Sécurité et salubrité à la piscine des Vernets»;
- IE-79, de *M. Rémy Burri*: «Y a-t-il deux poids, deux mesures dans les sanctions disciplinaires appliquées au personnel de la Ville de Genève?»;
- IE-80, de *M. Rémy Burri*: «Promotions citoyennes 2019 ou promotion tout court?!»;
- IO-296, de *M^{me} Ariane Arlotti*: «Homophobie et discriminations, juste une question d'image?!».

9. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-519, de *M. Morten Gisselbaek*: «Panneaux de publicité lumineux?».

Le président. Nous voici arrivés au terme de cette session. Je vous remercie pour la bonne tenue des débats. Je vous souhaite une bonne fin de soirée et un bon retour chez vous.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	5014
2. Communications du Conseil administratif	5014
3. Communications du bureau du Conseil municipal	5014
4. Résolution du 5 février 2019 de M. Eric Bertinat «Sauvegarde de la vie et de l'intégrité corporelle de M. Julian Assange: la Suisse doit s'engager, il y a urgence!» (R-233).	5015
5.a) Motion du 5 février 2019 de MM. et M ^{mes} Amar Madani, Hanumsha Qerkini, Daniel Sormanni, Thomas Zogg, Patricia Richard, Maria Pérez, Pierre Scherb, Eric Bertinat, Jean-Pascal Cattin, Sophie Courvoisier, Alia Chaker Mangeat, Emmanuel Deonna, Marie Barbey-Chappuis, Sami Gashi, Gazi Sahin, Uzma Khamis Vannini et Anne Carron: «La poste des Charmilles, à quand le dénouement?» (M-1402).	5030
5.b) Motion du 5 février 2019 de M ^{mes} et MM. Patricia Richard, Simon Brandt, Florence Kraft-Babel, Stefan Gisselbaek, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vannini, Pierre Scherb, Anne Carron, Véronique Latella, Hanumsha Qerkini et Marie Barbey-Chappuis: «Déménagement de la poste de la place des Charmilles au centre commercial Planète Charmilles» (M-1413)	5031
6.a) Motion du 5 février 2019 de MM. et M ^{mes} Simon Brandt, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Stefan Gisselbaek, Uzma Khamis Vannini, Brigitte Studer et Christina Kitsos: «Pas d'expulsion du Trialogue sans relogement effectif» (M-1412)	5047
6.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 16 mai 2018: «Pour une solution de relogement de l'association Le Trialogue» (P-385 A)	5047
7. Propositions des conseillers municipaux	5068
8. Interpellations	5069

9. Questions écrites 5069

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat